

# Commission de l'Océan Indien

## Plan d'action régional pour l'économie bleue 2026-2030



*Décembre 2025*

## Table des matières

Table des matières.....	2
Remerciements.....	3
Abréviations.....	4
<b>1</b> Contexte.....	5
<b>1.1</b> Actualisation du plan d'action 2020-2025.....	5
<b>1.2</b> La mise en œuvre de l'économie bleue dans la région de l'océan Indien.....	6
<b>1.3</b> Principaux secteurs de l'économie bleue des pays de la COI et les bénéficiaires.....	11
<b>2</b> Défis auxquels font face les pays et la région pour la mise en œuvre de la EB.....	14
<b>3</b> Objectifs du PAREB.....	17
<b>4</b> Principes de base pour la mise en œuvre de l'EB dans l'océan Indien.....	17
<b>5</b> Axes d'intervention.....	19
<b>5.1</b> Structuration de l'EB dans les États membres.....	19
<b>5.2</b> Initiatives régionales fédératrices.....	23
<b>5.3</b> Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale.....	27
<b>5.4</b> Présentation synthétique des axes, initiatives, budget indicatif et calendrier de mise en œuvre.....	32
<b>6</b> Mise en œuvre et stratégie de financement.....	33
<b>6.1</b> Modalités de mise en œuvre.....	33
<b>6.2</b> Stratégie de financement.....	36
Annexe 2: Effets de la crise sanitaire relative à la COVID-19.....	40
Annexe 3: Présentation détaillée de chacun des axes d'intervention.....	50

## Remerciements

Ce plan d'action a été mis à jour par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, le Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est (CEA BSRAE), en collaboration avec la Commission de l'océan Indien (COI).

Il a été supervisé par Andrew Mold, directeur de la CEA BSR-AE et Raj Mohabeer, chargé de mission, responsable de l'économie, de la sécurité économique maritime, de la connectivité, des intérêts insulaires et de la jeunesse, COI. Pierre Failler, directeur du Centre pour la Gouvernance bleue à l'Université de Portsmouth (Royaume-Uni), consultant pour la CEA, a procédé à sa rédaction. Honita Cowaloosur, responsable des affaires économiques à la CEA BSRAE et Tiana Eva Razafindrakoto, experte technique internationale en diplomatie économique, COI ont de plus contribué à son élaboration.

Des contributions substantielles ont été reçues d'Emelang Leteane, responsable des affaires sociales à la CEA, et de Simone Assah Kuete, responsable des affaires économiques à la CEA.

Le plan d'action a été présenté et validé avec des représentants des pays membres du COI les 8 et 9 décembre 2025 à Flic-en-Flac, Maurice.

Les parties prenantes des Comores, de la Réunion, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, y compris les points focaux du COI, sont chaleureusement remerciés pour leur implication dans la phase de collecte et d'analyse de l'information dans les pays et pour leurs contributions lors de la réunion de validation.

Daya Bragante de la CEA est également remercié pour avoir participé activement à la réalisation du plan d'action pour la période précédente (2020-2025).

## Abréviations

AFD	Agence française de développement
AIMS	African Integrated Maritime Strategy
BIRA-UA	Bureau international des ressources animales de l'Union africaine
<i>BBNJ</i>	Traité de la biodiversité située au-delà des juridictions nationales ( <i>Biodiversity Beyond National Jurisdictions</i> ).
BV	Bassin versant
CC	Changement climatique
CEA	Communauté économique africaine
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CND	Contributions nationales déterminées
CO2	Dioxyde de carbone
COI	Commission de l'océan Indien
CRCO	Centre de coordination opérationnelle
CRFIM	Centre régional de fusion de l'information maritime
CTOI	Commission thonière de l'océan Indien
EB	Economie bleue
GEM	Grand écosystème marin
IORA	Indian Ocean RIM Association
ISSMOI	Institut de sécurité et sûreté maritimes de l'Océan Indien
ODD	Objectifs du développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMI	Organisation maritime internationale
PAREB	Plan d'action régional pour l'économie bleue
PSM	Planification spatiale maritime
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

# 1 Contexte

## 1.1 Actualisation du plan d'action 2020-2025

Le présent Plan d'Action Régional de l'Économie Bleue (PAREB 2026-2030) s'inscrit dans la continuité du précédent plan couvrant la période 2020-2025. Ce dernier, validé techniquement en décembre 2019, avait été officiellement approuvé lors de la conférence des ministres en février 2021<sup>1</sup>. Pour rappel, le PAREB 2020-2025 comptait 3 axes : Axe 1 : Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI ; Axe 2 : Initiatives régionales fédératrices, et ; Axe 3 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale

En l'absence de la mise en place du comité de pilotage et du comité technique de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAREB 2020-2025, il est difficile de fournir une indication de l'état d'avancement des réalisations pour chaque axe et les actions afférentes. Un tableau, en Annexe 1, présente toutefois de manière synthétique les avancées pour chacune des actions définies en 2020. Il a été complété par les pays à la suite d'un atelier atelier virtuel de consultation facilité par la COI et la CEA le 4 novembre 2025 et finalisé lors de l'atelier de validation les 8 et 9 décembre 2025.

En effet, hormis un certain nombre de projets financés en grande partie par les partenaires au développement de la COI, aucun programme afférent à une priorité ou une action en particulier n'a été exécuté. Cela s'explique, pour l'essentiel, par le défaut de mise sur pieds du comité de pilotage précité.

Durant le processus d'élaboration du présent plan d'action, un budget a été annexé à chaque action afin de mieux en dimensionner l'élaboration et la mise en œuvre pour la période 2026-2030 (présenté à la fin de la section 5). Il est estimé à environ 230 millions d'euros. Il demeure toutefois indicatif dans la mesure où un budget moindre permet tout de même d'en amorcer la réalisation. Comme toutes les actions s'inscrivent dans le temps long, il est impératif de concevoir leur exécution sous la forme de programmes consécutifs.

---

<sup>1</sup> Conférence qui n'avait pas pu se tenir avant en raison de la crise sanitaire due à la COVID-19.

## 1.2 La mise en œuvre de l'économie bleue dans la région de l'océan Indien

Le concept de l'économie bleue (EB) intègre, dans une nouvelle approche, l'exploitation économique durable des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques (CEA, 2016 et UA, 2019)<sup>2</sup>. Il suggère ainsi une nouvelle manière d'envisager la valorisation économique des écosystèmes aquatiques et marins et la création d'emplois notamment en se référant aux principes de l'économie circulaire<sup>3</sup> (cf. Encadré ci-dessous pour la définition). Cela constitue une nouvelle base pour l'utilisation et la conservation des ressources naturelles et de leurs habitats. A cet égard, l'EB s'inscrit dans la logique de l'Agenda 2030 des Nations Unies et embrasse tous les objectifs de développement durable (ODD) du fait de son caractère inclusif.

L'économie bleue (EB) englobe le milieu marin et les eaux douces. Elle concerne l'usage durable et la conservation des océans et des mers, des rivages et des berges, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines.

L'économie bleue est ainsi un ensemble d'activités humaines qui, d'une part, organisent, de manière intégrée, équitable et circulaire, la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services issues de l'exploitation des ressources aquatiques (pêche, exploitation minière et pétrolière, biotechnologies et énergies alternatives...) ou de l'utilisation des supports que constituent les milieux aquatiques (transport maritime et tourisme balnéaire...) et, d'autre part, concourent à améliorer l'état de santé des écosystèmes aquatiques en instaurant des mesures de protection et de restauration.

L'EB s'articule ainsi autour de la valorisation des secteurs économiques et des composantes écologiques.

Encadré 1 : Définition de l'économie bleue adaptée de CEA (2016) et UA (2019)

L'EB fait également partie d'un certain nombre de politiques et d'initiatives africaines telles que l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), le cadre politique panafricain de la pêche et de l'aquaculture et la stratégie de réforme (PAFPF & RS) de 2014, et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et du développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Le schéma directeur de la stratégie de l'EB pour l'UA a été validé en octobre 2019 tandis que le cadre de gouvernance bleue l'a été en août 2020.

A l'échelle de l'océan Indien, l'EB est inscrite sur les agendas politiques depuis 2013 avec une importante session de la conférence annuelle de l'Association des Etats riverains de l'océan Indien (IORA), tenue à Maurice consacrée à « considérer le potentiel de l'économie bleue ». Depuis lors, son intérêt n'a cessé de grandir : l'IORA a constitué un groupe de travail spécifique sur l'EB, tout en formulant les déclarations de Maurice en septembre 2015 et de Jakarta en mai 2017 afin de préciser les modalités de mise en œuvre de l'EB dans les pays du bassin de l'océan Indien. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a organisé, en mars 2015, la réunion du 19<sup>e</sup> comité intergouvernemental d'experts sur l'EB dans la région

<sup>2</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Union africaine (UA).

<sup>3</sup> L'économie circulaire n'est ni l'économie du déchet et ni celle du recyclage. Elle regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies. Voir : <https://www.economiecirculaire.org/economie-circulaire/h/du-concept-a-la-pratique.html#page1:local>

de l’Afrique de l’Est et de l’océan Indien avec la publication subséquente de la revue de l’EB dans la région et du guide pratique relatif à la mise en œuvre de politiques en matière d’EB<sup>4</sup>.

A la suite de la première Conférence Mondiale sur l’EB de novembre 2018 au Kenya<sup>5</sup>, les pays et les régions se sont lancés dans l’élaboration de stratégies propres à l’EB. Dans l’océan Indien, une revue de l’économie bleue dans les pays membres de la convention pour la protection, la gestion et le développement de l’environnement marin et côtier de la région de l’Afrique de l’Est (dite convention de Nairobi) a été réalisée<sup>6</sup> en 2020 et il est envisagé de développer une stratégie spécifique à la gouvernance des océans<sup>7</sup> pour toute la région ouest de l’océan Indien. Le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA) a approuvé sa stratégie EB en 2022 (21 états membres dont Les Comores, Madagascar, Maurice et Les Seychelles) tandis que la Communauté pour le développement de l’Afrique australe (SADC) a, de son côté, validé sa stratégie régionale et son plan d’action en 2023<sup>8</sup> (16 états membres dont Les Comores, Madagascar, Maurice et Les Seychelles).

La Commission de l’océan Indien (COI), organisation inter-gouvernementale regroupant les Etats insulaires (Les Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion, Seychelles) qui partagent la zone du sud-ouest de l’océan Indien, poursuit actuellement, avec le Plan d’action régional sur l’Economie Bleue (PAREB), le travail réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de programmes liés à la sécurité maritime, les pêches et l’aquaculture, le développement insulaire et la biodiversité littorale et marine. L’EB, bien qu’étant inscrite à l’axe II (une région mieux intégrée économiquement), apparaît ainsi comme un élément fédérateur des actions liées au domaine côtier et maritime en cours<sup>9</sup> pour chacun des 4 axes stratégiques d’intervention de la COI (cf. ci-dessous) en tissant des liens entre elles et favorisant une convergence d’intérêts et d’efforts.

---

<sup>4</sup> Voir : [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/the\\_blue\\_economy\\_french-nov2016.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/the_blue_economy_french-nov2016.pdf) et <https://www.uneca.org/fr/publications/l%E2%80%99C3%A9conomie-bleue-en-afrique-guide-pratique>

<sup>5</sup> Voir : <http://www.blueeconomyconference.go.ke/>

<sup>6</sup> Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine de l’environnement (document non disponible).

<sup>7</sup> Dans le cadre de cette même conférence. Voir :

<https://www.nairobiconvention.org/Meeting%20Documents/September%202019/Regional%20Ocean%20Governance/WIO%20Ocean%20Governance%20November%202019%20-%20Outcome%20Doc%20Revised%20after%2004-05%20September%202019-Seychelles.pdf>

<sup>8</sup> Voir :

[https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.sadc.int/sites/default/files/2025-08/Final%2520Report%2520SIEA-2018-7781\\_SADC%2520Blue%2520Economy%2520Strategy%2520and%2520Action%2520Plan%2520\\_19-01-23.pdf](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.sadc.int/sites/default/files/2025-08/Final%2520Report%2520SIEA-2018-7781_SADC%2520Blue%2520Economy%2520Strategy%2520and%2520Action%2520Plan%2520_19-01-23.pdf)

<sup>9</sup> Plus particulièrement la sécurité maritime régionale (Axe I), l’ensemble des actions de l’axe II et III, la santé publique et la recherche, éducation et coopération universitaire ainsi que le genre de l’axe IV.



Figure 1 : Axes stratégiques de la COI 2023-2033 (Source COI)

L'EB opère de plus comme catalyseur car elle insuffle une dynamique nouvelle, inclusive et articulée avec les 17 objectifs du développement durable.<sup>10</sup> Elle stimule un positionnement collectif et permet, d'augmenter la vitesse de réalisation des interventions, les moyens déployés étant sans commune mesure avec ceux alloués aux actions mono-spécifiques.

A l'échelle des États membres de la COI, tous ont amorcé le développement de l'EB à la fin des années 2010 au moment de la réalisation du PAREB 2020-2025 (Tableau 2 ci-après). Ils présentent aujourd'hui un niveau de développement plus ou moins avancé en matière d'élaboration de stratégies et de plans d'action ainsi que de mise en œuvre de l'EB. Dans l'ensemble, tous les pays ont complété les consultations nationales, préalable à l'élaboration d'une politique et/ou stratégie de l'EB. Ils ont également finalisé le document de stratégie (Maurice en 2013, Comores en 2018, Seychelles en 2018, La Réunion en 2020 et Madagascar en 2023). Madagascar, Maurice et les Seychelles disposent maintenant d'une entité administrative spécifiquement dédiée à l'EB sous la forme d'un département spécifique au sein des ministères de l'environnement, des pêches, d'agriculture ou même de l'économie bleue.

Tableau 2 : Principales réalisations nationales en matière d'EB

	Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion	Seychelles
<b>Consultation nationale</b>	En 2017	En 2018, 2022 et 2023	Réalisée entre 2013 et 2015, et à nouveau en 2025 pour la stratégie.	Consultation avec l'ensemble des parties prenantes depuis 2017	Consultation réalisée entre 2016 et 2019
<b>Documents</b>	- Cadre stratégique pour une politique nationale sur l'économie bleue aux Comores (2018)	- État des lieux et orientations stratégiques (2018) - Stratégie nationale EB pour la pêche et	- Feuille de route pour l'EB (2015) - Revitalisation du Conseil national pour l'Océan (2023) - Stratégie EB en cours de	- Document stratégique de bassin maritime (DSBM) finalisé et adopté par arrêté inter-préfectoral en décembre 2020	- Politique stratégique de l'EB et feuille de route 2018-2030 (2018) - Plan d'action EB Seychelles en (déc. 2019)

<sup>10</sup> Pour une présentation détaillée des liens entre l'EB et les ODD, voir : L'économie bleue en Afrique : Guide pratique, CEA (2016).

	Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion	Seychelles
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Comores Émergent 2020-2030 (EB socle de l'émergence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aquaculture (2022)</li> <li>- Stratégie nationale EB (2023)</li> <li>- Plan national d'investissement pour l'EB (2023)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation (2025)</li> </ul>		
<b>Mécanismes de coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité national</li> <li>- Actions initiées par le ministère des affaires étrangère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Pêche et de l'EB</li> <li>- Pilotage des projets par la direction générale des projets présidentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Agro-industrie, sécurité alimentaire, économie bleue et la pêche</li> <li>- Conseil national de l'Océan non opérationnel depuis 2019 (tentative récente de le remettre sur pieds)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la mer sud océan Indien</li> <li>- Conseil maritime (71 membres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de l'EB (créé en 2015) et intégré au ministère des pêches et de l'EB en 2022. Depuis 2025, sous le ministère des Pêches et d'agriculture</li> <li>- Département de l'EB ne couvrant que les domaines de l'énergie et les biotechnologies bleues (Pêche, aquaculture et tourisme exclus)</li> </ul>

Le processus de mise en œuvre de l'EB demeure toutefois globalement embryonnaire en dehors des actions et initiatives menées dans un cadre sectoriel (pêche, port, tourisme, etc.). Pour certains documents de politique et de stratégie rédigés, l'EB est conçue sous un angle sectoriel avec peu de place pour les initiatives qui associent plusieurs secteurs. Ainsi, pour la majorité des pays, l'approche actuelle demeure compartimentée avec peu de concertation intersectorielle et aussi d'articulation entre les besoins des secteurs et l'enseignement et la recherche (notamment dans les domaines de l'exploitation pétrolière et gazière et la biotechnologie). La notion d'intégration propre à l'EB n'est donc pas prise en compte. De la sorte, ce qui est présenté s'apparente davantage à une politique classique de développement des différents secteurs de l'économie en lien avec le domaine aquatique qu'à la mise en œuvre d'une politique novatrice qui s'appuie sur des initiatives fédératrices à même d'améliorer le bien-être humain et la conservation des écosystèmes marins et aquatiques. Le changement de paradigme qui sous-tend la mise en œuvre de l'EB n'a donc pas pour le moment pris forme dans certains pays.

L'environnement n'est pas non plus pris à sa juste mesure. Il demeure une composante notable dans la plupart des stratégies ou plans d'actions, notamment celles de La Réunion et des Seychelles, sans toutefois être intégré de manière active dans la mise en œuvre des politiques liées au changement climatique (CC). En d'autres termes, l'environnement est considéré uniquement sous le prisme de la protection alors qu'il va jouer un rôle de plus en

plus prépondérant dans l'atténuation<sup>11</sup> et l'adaptation<sup>12</sup> aux effets du CC, par l'ensemble des services écosystémiques<sup>13</sup> qu'ils génère. Par exemple, le carbone bleu issu de la séquestration de dioxyde de carbone par les mangroves, les herbiers, les vasières et autres écosystèmes littoraux, doit être pris en compte dans les Contributions nationales déterminées (CND)<sup>14</sup> et, à ce titre, doit apparaître comme élément à valoriser dans toute politique de l'EB. Il convient ainsi de mettre en place une comptabilité spécifique au carbone bleu et aux autres services écosystémiques<sup>15</sup> afin de pouvoir mesurer l'évolution de la contribution des écosystèmes côtiers à la séquestration du carbone.

De la même manière, les solutions fondées sur la nature<sup>16</sup> (notamment pour ce qui est de la restauration des habitats naturels) doivent être mises en avant dans les documents nationaux de l'EB. La restauration des écosystèmes (en sus du maintien de leur état de santé) constitue, en effet, le principal enjeu environnemental des pays insulaires pour contribuer au bien-être des populations et faire face aux événements liés au dérèglement climatique à venir ; le traitement des pollutions d'origine terrestre et marine (notamment les produits chimiques et les micro et macro plastiques) en constituant l'autre enjeu d'importance.

De manière plus pratique, indépendamment du niveau d'avancement dans la formulation et la mise en œuvre de l'EB, tous les Etats membres font face au même besoin de connaissances, de capacités et de savoir-faire en matière de structuration de l'EB. Certains documents mentionnés dans le tableau ci-dessus ne fournissent pas de précisions sur le processus de mise en œuvre de l'EB. L'approche classique sectorielle suivie par les pays a, sans doute, conduit à sous-estimer le rôle de la coordination stratégique pour la mise en œuvre de l'EB et, à la jalonnement de difficultés récurrentes de structuration, d'organisation, de concordance et de planification. Un tel processus de coordination vise, en effet, à assurer une cohérence

---

<sup>11</sup> L'atténuation du changement climatique consiste à réduire, par des processus naturels ou des moyens technologiques, la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (UICN France 2016). L'atténuation englobe toutes les actions de réduction des sources de gaz à effet de serre ou d'amélioration de la séquestration du carbone. A titre indicatif, on estime à l'heure actuelle que les écosystèmes naturels absorbent chaque année la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> générées par les activités humaines. La préservation et la restauration d'écosystèmes fonctionnels est ainsi un enjeu majeur dans l'atténuation du changement climatique.

<sup>12</sup> L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse...). Comme dans le cadre de l'atténuation, l'adaptation peut s'appuyer sur le fonctionnement des milieux naturels ou sur des solutions techniques ou technologiques. Les écosystèmes fournissent des services écologiques qui peuvent aider les sociétés humaines à se protéger face aux conséquences climatiques (forêts de montagne permettant de lutter contre les glissements de terrain, zones humides jouant un rôle tampon face aux épisodes de crue ou de sécheresse, espaces verts permettant de réduire les îlots de chaleur en ville, etc.).

<sup>13</sup> Services de régulation, d'approvisionnement et de naturel culturelle.

<sup>14</sup> Voir : <https://unfccc.int/fr/news/registre-interimaire-ndc>

<sup>15</sup> Voir notamment la mise en place du compte spécifique « Eau » au Rwanda :

[https://programme.worldwaterweek.org/Content/ProposalResources/PDF/2018/pdf-2018-7955-8-Rwanda%20NCA%20Water%20Accounts\\_26%20Aug%202018.pdf](https://programme.worldwaterweek.org/Content/ProposalResources/PDF/2018/pdf-2018-7955-8-Rwanda%20NCA%20Water%20Accounts_26%20Aug%202018.pdf)

<sup>16</sup> Voir : <https://www.iucn.org/fr/commissions/commission-ecosystem-management/solutions-fondees-sur-la-nature>

d'ensemble des actions de l'EB<sup>17</sup>, neutraliser les conflits<sup>18</sup> et, dans la mesure du possible, à induire des synergies et générer des externalités positives<sup>19</sup>.

Le même phénomène se reproduit à l'échelle de la région puisque ne sont recensées que peu d'initiatives régionales d'envergure, en dehors de celles liées à la sécurité maritime<sup>20</sup>, au câblage sous-marin et, dans une moindre mesure, à la planification spatiale maritime<sup>21</sup> du bassin de l'océan Indien occidental ou encore celle de « Cap Business Ocean Indien »<sup>22</sup> réunissant les chambres de commerce des pays de la COI autour de l'EB (un des 5 piliers de la feuille de route 2021-2031). Les liens inter-îles sont également ténus : les Etats membres semblent davantage tournés vers les partenaires extérieurs à la région que vers ceux des îles voisines (commerce, éducation et recherche, etc.). La zone de gestion conjointe du plateau des Mascareignes (plateau continental étendu) offre, sans doute, le seul exemple actuel de collaboration et de planification stratégique commune. Les Seychelles et Maurice entendent, en effet, explorer et exploiter les ressources naturelles de manière durable à des fins de pêche, d'exploitation minière et pétrolière, ou établir une aire marine protégée.

### 1.3 Principaux secteurs de l'économie bleue des pays de la COI et les bénéficiaires

Que ce soit le tourisme, la pêche, le transport maritime ou encore l'industrie d'exploitation des fonds marins pour les hydrocarbures ou les minerais, la prévalence des capitaux de nature étranger est de mise, concourant ainsi à une extraversion des économies insulaires. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation capitaliste des principaux secteurs de l'économie bleue dans les États membres de la COI<sup>23</sup>. Il est basé sur un travail d'entretiens réalisé en 2019 dans chacun des pays lors de la formulation du premier PAREB et complété en 2021 par une série d'entretiens en ligne avec les principales parties prenantes dans les pays. Le bleu foncé représente les investissements issus de capitaux nationaux ; en bleu clair : dominance capitaux nationaux ; en vert clair : dominance capitaux étrangers ; en vert foncé : capitaux étrangers ; et en gris : non concerné.

---

<sup>17</sup> Notamment au regard des ODD. En d'autres termes, le développement (ou le maintien) d'une activité ne doit pas se faire au détriment d'une autre qui a une plus grande contribution d'ensemble à la réalisation des ODD. La compatibilité des actions entre-elles est centrale à la mise en œuvre de l'EB.

<sup>18</sup> Conflits liés à l'occupation de mêmes espaces pour des activités différentes (hôtellerie de bord de mer et fermes aquacoles sur le même plan d'eau ; extension portuaire et services écosystémique de la mangrove, etc.)

<sup>19</sup> Les externalités négatives résultent des effets d'une activité envers une autre comme la pollution visuelle et organique ainsi que le risque de présence de requins généré par la mariculture vis-à-vis du tourisme côtier ou le développement d'activités touristiques qui génère pollution et nuisance vis-à-vis de zones protégées abritant une forte biodiversité, sans qu'il y ait de compensation pour le dommage causé. Les externalités positives sont au contraire le fait de procurer à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite. C'est le cas notamment de la protection et la régénération de l'environnement côtier qui profite à la pêche car les poissons, crustacés et mollusques bénéficient de zones de frayères et de grossissement avant de venir s'adjoindre au stock halieutique exploitable par la pêche.

<sup>20</sup> Voir le Programme MAZE : <https://www.commissionoceanindien.org/en/portfolio-items/maritime-security-maze-programme/>

<sup>21</sup> Projet MATIS coordonné par la Réunion en partenariat avec la COI qui vise la planification spatiale maritime intégrée du Bassin Sud-Ouest de la Zone Océan Indien.

<sup>22</sup> Voir : <https://www.capbusiness.io/secteurs-prioritaires-et-axes-transversaux/>

<sup>23</sup> D'après les informations recueillies lors du travail de consultation pour la réalisation de la présente stratégie et les informations obtenues en février 2021.

Tableau 1 : Intensité capitaliste des principaux secteurs de l'EB

Secteur/activité	Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion	Seychelles
Tourisme de masse balnéaire	vert foncé	vert foncé	vert foncé	bleu foncé	vert foncé
Eco-tourisme	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé
Activités portuaires	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu foncé	vert clair
Transport maritime	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé
Energie bleue	gris	gris	bleu foncé	bleu foncé	bleu clair
Exploitation sous-marine (hydrocarbures, minerais)	vert foncé	vert foncé	vert foncé	bleu foncé	vert foncé
Aquaculture	gris	vert foncé	bleu clair	bleu foncé	bleu foncé
Pêche artisanale	bleu foncé	bleu clair	bleu foncé	bleu foncé	bleu clair
Pêche industrielle	vert clair	vert foncé	vert clair	bleu foncé	vert foncé
Transformation des produits de la pêche	vert foncé	vert foncé	vert foncé	bleu foncé	vert foncé

Note : Bleu foncé : capitaux nationaux ; bleu clair : dominance capitaux nationaux ; vert clair : dominance capitaux étrangers ; vert foncé : capitaux étrangers ; gris : non concerné

- En matière de tourisme, hormis à la Réunion qui ne dispose pas de complexes hôteliers de grande taille, quasiment toutes les structures hôtelières des quatre autres îles sont sous le contrôle d'investisseurs étrangers.
- L'écotourisme et les modèles touristiques à taille réduite présentent un profil capitaliste pour l'essentiel sous le contrôle des ressortissants nationaux. A cet égard, Rodrigues illustre parfaitement la capacité de développement touristique en harmonie avec la structure sociale existante.
- Les activités portuaires sont majoritairement sous contrôle national malgré la pression des investisseurs asiatiques et des pays du Golfe qui renforcent peu à peu leur présence dans les États membres de la COI. Le transport maritime est entièrement sous la coupe des grands groupes internationaux tels Mærsk, Mediterranean Shipping Company, CMA CGM, China Ocean Shipping Company qui dictent les conditions du fret.
- En termes de transport maritime, les échanges régionaux restent limités. Aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, le cabotage et le transport entre l'île principale et les îles périphériques sont principalement assurés par des opérateurs locaux<sup>24</sup>.
- Le développement des installations énergétiques en mer est balbutiant et demeure à l'étape de prototype depuis plusieurs années. Mis en œuvre par les compagnies de fourniture d'électricité nationales, ce secteur devrait toutefois connaître un décollage dans les années à venir du fait de l'application de l'accord de Paris, relatif au changement climatique dans le cadre des contributions nationales déterminées

<sup>24</sup> Se reporter à l'étude de la COI (2024), Logistique et connectivité maritime, 55 p. (pas de lien internet).

(2020-2025). De nombreux efforts vont être déployés pour le développement du mixe énergétique et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

- L'exploitation sous-marine des hydrocarbures, également à ses débuts, que ce soit dans la zone d'exploitation conjointe Maurice-Seychelles ou dans le Canal du Mozambique pour Madagascar, est sous le contrôle d'opérateurs étrangers qui passent des accords spécifiques, soit avec des sociétés nationales, soit directement avec les États.
- L'aquaculture, développée essentiellement à Madagascar avec l'élevage de crevettes (notamment biologiques) et la culture des algues, bénéficie depuis son démarrage de l'apport de capitaux étrangers. L'émergence de structures de production piscicole à Maurice et aux Seychelles semble s'appuyer sur des fonds d'investissement nationaux, de même que la production de tilapia et de spiruline à La Réunion repose sur des entreprises locales. La pêche artisanale présente un profil de plus en plus marqué par l'empreinte des investissements extérieurs, notamment à Madagascar et dans une moindre mesure aux Comores et aux Seychelles. La mainmise de plus en plus grande des entreprises chinoises sur les filières spécifiques comme celles du concombre de mer, du crabe ou de la langouste et poissons perturbent le fonctionnement du secteur halieutique malgache et seychellois (essentiellement pour la pêche du concombre de mer). Aux Comores et aux Seychelles, les velléités de développement de flottes et d'usines de conditionnement à partir de capitaux saoudiens et russes ne se sont pas pour le moment traduites par des réalisations fructueuses : les flottes sont à quais et les usines sont vides. Le segment de la transformation industrielle du thon est, hormis pour La Réunion, entièrement aux mains d'investisseurs étrangers, asiatiques essentiellement à Maurice et aux Seychelles et français à Madagascar.
- La pêche industrielle se caractérise par une forte orientation extravertie : à l'exception des armements basés à La Réunion, ciblant le thon et la lignine, la majorité des opérateurs sont étrangers, qu'il s'agisse de senneurs et palangriers européens (espagnols et français) ou de palangriers asiatiques. De plus, plusieurs senneurs thoniers d'armements européens opèrent sous pavillon seychellois, mauricien, comorien ou malgache. Autrement dit, aucune compagnie nationale ne possède d'armement industriel dédié à la capture de l'espèce la plus abondante dans les eaux de l'océan Indien. En outre, le fonctionnement de ce secteur illustre bien l'iniquité économique du modèle actuel. Par ailleurs, il s'agit du seul secteur de l'économie bleue pour lequel des analyses succinctes existent sur la répartition de la valeur ajoutée entre l'Union européenne et les pays insulaires de l'océan Indien<sup>25</sup>.

Si l'on considère, tout d'abord, l'accord de pêche entre l'UE et les Comores, en l'absence de débarquements de thon aux Comores, il n'y a aucune incidence directe sur l'approvisionnement du marché comorien en poisson<sup>26</sup>. La majorité des captures réalisées dans la zone de pêche des Comores est en effet débarquée à Port Louis

---

<sup>25</sup> Évaluations ex-ante et ex-post des accords de pêche mises à jour régulièrement. Voir :

[https://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies\\_fr](https://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies_fr)

<sup>26</sup> Voir : Failler et al. (2013), Évaluation rétrospective et prospective du protocole de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores, Commission européenne, Bruxelles, 110 p.

(Maurice) ou Victoria (Seychelles) ou est transbordée à destination de l'Europe, du Kenya, de Madagascar et de la Thaïlande.

L'essentiel du thon sert ainsi à l'approvisionnement des usines des pays de l'océan Indien : Seychelles (conserves), île Maurice (longes et conserves), Madagascar (conserves), Kenya (longes) dont les usines sont de propriété étrangère. La partie transbordée à destination de l'Europe est surtout constituée d'albacore dont la valeur commerciale est élevée, comparativement à celle du thon listao, par exemple. Elle sert à alimenter les usines de transformation espagnoles, italiennes et portugaises pour une mise en marché des produits élaborés sur le sol européen. En l'absence d'embarquement de marins comoriens sur les navires européens, la part de la valeur ajoutée générée par l'accord entre l'UE et les Comores qui revient à cette dernière se résume ainsi à la contrepartie financière et aux redevances des armateurs.

Si l'on examine l'accord de pêche entre l'UE et les Seychelles, le constat est différent du fait de l'importance des débarquements et transbordements au port de Victoria mais il montre tout de même une difficulté similaire à participer activement à la création de valeur ajoutée. Environ 25% de la valeur ajoutée générée par l'accord revient aux Seychelles, contre 43% à l'UE et 32% aux autres pays de l'océan Indien et asiatiques<sup>27</sup>. Près de la moitié de la part destinée à l'archipel est constituée de la contrepartie financière et de la redevance des armateurs et 30% pour l'usine de transformation de thon de propriété thaï. L'effet d'entraînement économique pour le tissu industriel seychellois est donc globalement très faible bien que Victoria soit présenté comme un « hub » thonier majeur de l'océan Indien. Le développement de la « Zone 14 » visant à mieux valoriser les ressources thonières devrait à promouvoir la création de valeur ajoutée domestique, à condition toutefois que le coût excessif de l'électricité soit réduit.

De manière générale, hormis pour La Réunion, les activités économiques qui prennent corps sur le sol des îles où se déroulent en mer bénéficient que peu aux États de la COI. Les investissements extérieurs créent certes des emplois, tout comme les flottes étrangères embarquent de nombreux marins et observateurs insulaires mais dans l'ensemble les liens tissés avec les économies insulaires sont trop ténus pour instiller une équité économique à même de satisfaire aux objectifs du développement durable.

## 2 Défis auxquels font face les pays et la région pour la mise en œuvre de la EB

En sus de la situation post-COVID, les défis auxquels font face, tant les pays de la région que la COI, pour la mise en œuvre de l'EB, sont à la fois stratégiques et techniques. Ces défis sont transversaux à tous les secteurs et composantes de l'EB, et à tous les pays de l'océan Indien. Plus précisément :

**Structuration insuffisante de la mise en œuvre de l'EB** — Malgré les progrès réalisés à ce jour par les États membres de la COI pour l'élaboration du PAREB et les prémisses de mise en œuvre des actions, d'importants problèmes d'organisation institutionnelle subsistent, limitant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance bleue, ainsi que des politiques en faveur de la protection de l'environnement

---

<sup>27</sup> Failler et al. (2024), Tuna Development Plan for Seychelles. World Bank. 78 p.

et de l'amélioration de la santé des écosystèmes en appliquant le concept de l'EB. De plus, le rôle de l'Etat apparaît confus car il manque les signaux d'engagement forts, notamment en ce qui concerne les activités émergentes. La domiciliation des départements ou services de l'EB au sein de ministère portant la double mention « Pêche et Economie bleue » ne favorise pas le processus de coordination : l'EB étant assimilée de manière très restrictive à la pêche et dans une moindre mesure à l'aquaculture.

**Absence de connaissances du potentiel bleu** — Bien que le secteur pétrolier et gazier fasse actuellement l'objet de recherches importantes, le potentiel de l'énergie bleue et des ressources minérales demeure méconnu. Connaître le potentiel de l'énergie bleue durable et sa valeur monétaire s'avère, pourtant, nécessaire pour stimuler et accélérer les investissements, comme dans le domaine de l'utilisation des eaux profondes pour la climatisation (La Réunion<sup>28</sup> et Maurice<sup>29</sup>). Par ailleurs, de nombreux territoires nouveaux et émergents restent caractérisés par de trop nombreuses incertitudes, freinant ainsi les initiatives de développement. Cela concerne, entre autres, la connaissance des espèces marines, la cartographie fonds marins, la bioprospection et les biotechnologies.

**Absence de comptabilité des activités et composantes d'EB** — La comptabilisation des activités et des composantes d'EB ne se fait pas de manière unifiée dans les pays de la région. Actuellement, les données doivent être collectées à partir de différentes sources pour fournir une image globale de la contribution d'EB à la création de valeur ajoutée<sup>30</sup> et à la création d'emplois<sup>31</sup>. Un système de comptabilité nationale approprié aurait le mérite d'enregistrer de manière centralisée les changements annuels des secteurs économiques. Il en est de même avec les composantes écologiques de l'EB qui ne font pas l'objet d'une comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux procurent. Avec la mise en œuvre des contributions nationales déterminées, la comptabilité verte et bleue<sup>32</sup> devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

**Trop faible création de valeur ajoutée** — Les États membres de la COI exportent de nombreuses matières premières (poisson, minéraux, huiles, etc.) ainsi que des produits peu ou pas transformés, qui pourraient néanmoins être valorisés par une transformation locale et générer ainsi une valeur ajoutée locale. Ils se privent ainsi d'une valorisation génératrice d'emplois, de bénéfices et de devises étrangères supplémentaires. De plus, le transfert de technologies reste insuffisant pour permettre aux pays de la région de répondre pleinement aux exigences internationales en matière de transformation, d'emballage et de commercialisation. Les activités de services, comme le tourisme, souffrent du même déficit de création de valeur ajoutée : les acteurs se contentent de capter une rente de situation sans nécessairement développer des produits innovants et neutres sur le plan environnemental. Les propositions de développement de l'écotourisme bleu dans l'offre actuelle de tourisme

---

<sup>28</sup> Voir : <https://www.holdco-siic.fr/la-reunion-la-climatisation-grace-leau-profonde-de-locean-indien>

<sup>29</sup> Voir : <http://www.edbmauritius.org/opportunities/ocean-economy/deep-sea-water-applications/>

<sup>30</sup> La valeur ajoutée correspond à différences entre les revenus engendrés par la vente d'un produit ou d'un service et le coût des consommations intermédiaires (matières premières, énergie, etc.) ayant servies à sa production. La somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des secteurs de l'économie correspond au PIB.

<sup>31</sup> Un travail de fond a été réalisé pour la Réunion et les régions ultrapériphériques européennes, voir :

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f1995d34-a4c2-11e7-837e-01aa75ed71a1>

<sup>32</sup> Les Seychelles sont en train d'inscrire le carbone bleu à leur contribution nationale déterminée 2025-2035.

côtier demeurent ainsi très faibles, bien qu'il puisse générer de nombreux emplois et générer une forte valeur ajoutée<sup>33</sup>.

**Déficit nutritionnel** — Les exportations de produits alimentaires tendent à se faire au détriment de couverture des besoins nutritionnels de la population locale. Sur les 5 États membres de la COI, 4 ont un déficit de production de poisson et dépendent fortement des importations<sup>34</sup> pour l'approvisionnement du marché domestique. C'est ainsi qu'une part conséquente de la production est exportée sans que ne soit pris en compte la nécessité de couvrir les besoins nutritionnels des populations et plus particulièrement des plus démunis. Cela est particulièrement le cas pour les pays dont le développement est le moins avancé. Cela est d'autant plus préoccupant que ces mêmes États sont confrontés à des problèmes croissants de santé<sup>35</sup> inhérents à l'amplification du phénomène de mauvaise alimentation<sup>36</sup>. Ils sont, en outre, confrontés à une demande mondiale croissante de produits de la mer, notamment de la part de l'Asie où la croissance démographique se conjugue à un accroissement de la classe moyenne disposant d'un pouvoir d'achat<sup>37</sup> largement au-dessus de celui de la majorité de la population des pays de la région. Le déficit nutritionnel devrait donc augmenter dans l'avenir si des mesures ne sont pas prises.

**L'absence d'approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d'outils de gestion spatio-temporelle** — Les États membres de la COI n'ont pas encore institutionnalisé l'approche par grand écosystème marin (grand écosystème marin du courant des Aiguilles) et par bassin versant (BV) pour appréhender l'évolution des écosystèmes littoraux et marins à l'aide d'un ensemble d'indicateurs écologiques, à savoir la productivité biologique (notamment la biomasse halieutique), la pollution (plastique et chimique entre autres), la santé des écosystèmes<sup>38</sup>. La gestion des ressources et des écosystèmes en pâtit. La planification spatiale maritime (PSM) fait également défaut dans plusieurs pays bien qu'elle constitue un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux<sup>39</sup> et des zones de conservation de l'environnement afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'EB<sup>40</sup>. Si au cours des années, certains pays, comme Maurice et Seychelles, ont lancé un processus de Planification spatiale maritime (PSM), cela a été conçu davantage comme un outil de planification spatiale qu'un outil de développement analytique et fonctionnel de l'EB.

---

<sup>33</sup> Les consommations intermédiaires sont très limitées du fait de l'utilisation de moyens de transport écologiques et de produits réalisés sur place.

<sup>34</sup> Seul Madagascar présente un bilan excédentaire de la balance alimentaire à base de poisson (hormis thonidés issus de la pêche industrielle).

<sup>35</sup> Surpoids et obésité, et maladies cardiovasculaires.

<sup>36</sup> A titre illustratif, la consommation de poisson aux Seychelles a été divisée par deux en 35 ans (passant de 60 à 30 kg/an/personne entre 1995 et 2020).

<sup>37</sup> En Chine, la classe moyenne représente aujourd'hui plus de 500 millions de personnes.

<sup>38</sup> Ce que le projet METIS, susmentionné, entreprend de faire.

<sup>39</sup> Recréatrices, notamment.

<sup>40</sup> Voir : <http://mspfr.ioc-unesco.org/a-propos/la-planification-spatiale-marine/>

### 3 Objectifs du PAREB

Le plan d'action régional pour l'EB 2026-2030 entend pouvoir répondre au besoin de structuration de l'EB aux échelles nationales et régionales tout en accroissant la coopération et l'intégration régionale et en renforçant le soutien aux États membres pour traduire effectivement les politiques en actions concrètes. Il vise également à apporter une réponse à la situation post-COVID. Plus spécifiquement, ce plan vise à :

- améliorer la mise en œuvre de l'EB aux Comores, à La Réunion (France), à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles et concourir à une meilleure implantation des activités liées à l'EB dans ces États membres ;
- développer des initiatives fédératrices régionales fortes en matière d'EB ;
- accroître la coopération et l'intégration régionale en utilisant l'EB comme catalyseur afin d'impulser une dynamique de convergence d'intérêts et d'efforts.

### 4 Principes de base pour la mise en œuvre de l'EB dans l'océan Indien

Trois grands principes de base sous-tendent la mise en œuvre de l'EB : l'économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.

- **Économie circulaire** — L'adoption d'un modèle de production et de consommation circulaire qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur est inhérente à l'EB<sup>41</sup>. Cela consiste à repenser non seulement l'utilisation en fin de vie et le recyclage des outils de production mais aussi leur mode de conception de manière à intégrer les potentielles utilisations futures des matériaux utilisés dans la phase de fabrication (en prenant notamment en compte le démantèlement des outils). Ainsi, un travail de fond doit être fait à l'échelle de tous les secteurs qui composent l'EB afin d'appliquer le principe d'économie circulaire à l'ensemble des filières productives (il doit également être intersectoriel afin d'élargir la gamme des possibles en matière de recyclage). Le travail amorcé par la COI dans le cadre du Programme SLOWFISH 2 à partir de 2021 a permis de dresser un état des lieux de l'économie circulaire dans les îles de l'océan Indien et de proposer un cadre de structuration institutionnelle pour sa mise en œuvre<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> L'économie circulaire s'oppose au modèle économique linéaire traditionnel basé sur le concept du "prélever-fabriquer-jeter". Le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique. Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur (CE, 2019).

<sup>42</sup> Voir : Montocchio C., A. March, R. Brokensha, M. Andriamahefazafy, C. Schuman, P. Failler, H. Yuan (2025), A circular economy roadmap for African and Indian Ocean developing island states. *Circular Economy*, Vol. 4, Issue 2, n° 100143, pp. 1-13 (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2773167725000184>) ; M. Andriamahefazafy & P. Failler (2022), Towards a Circular Economy for African Islands: an Analysis of Existing Baselines and Strategies, *Circular Economy and Sustainability*, Vol. 2, pp. 47-69 (<https://link.springer.com/journal/43615>) et pour le détail par pays: [https://www.zotero.org/groups/303882/commission\\_ocean\\_indien/search/failler/titleCreatorYear/items/PDG\\_TREDA/item-list](https://www.zotero.org/groups/303882/commission_ocean_indien/search/failler/titleCreatorYear/items/PDG_TREDA/item-list)

- **Bonne gouvernance** — Elle se décline en 11 principes<sup>43</sup> qui doivent aider les pays et la COI à améliorer leur gouvernance bleue : représentation et participation justes ; réactivité ; efficacité et efficience ; ouverture et transparence ; comportement éthique ; compétences et capacités ; innovation et ouverture d’esprit face au changement ; orientation à long terme ; gestion financière saine ; diversité culturelle et cohésion sociale ; obligation de rendre des comptes. Un cadre politique et réglementaire efficace est par ailleurs nécessaire pour garantir les investissements dans l’exploration durable de la mer et des lacs, ainsi qu’une politique solide pour l’innovation, le transfert de technologies et l’adaptation visant à encourager les innovations. Ceci devrait être mis en place pour renforcer les capacités institutionnelles des agences et organisations nationales et régionales (COI et partenaires institutionnels) clefs en vue de la mise en œuvre effective de l’EB. Cela passe également par une incitation forte des entités et des structures liées aux aspects sectoriels clés de l’économie bleue à collaborer et définir des initiatives communes. Face aux disparités entre les pays de la région, cela implique également un renforcement des capacités humaines et un appui technique soutenus.
- **Durabilité environnementale et sociale** — Le changement climatique et la variabilité climatique ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire globale de l’océan Indien. Les États membres de la COI doivent ainsi, dans le cadre de l’EB, s’assurer du renforcement de la résilience des écosystèmes bleus et de la réduction de la vulnérabilité des communautés au changement et à la variabilité climatique afin de garantir le futur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Par ailleurs, les écosystèmes sains étant d’une importance capitale pour la survie des ressources aquatiques vivantes, la production minière, pétrolière, gazière et énergétique en eau profonde devrait être développée en suivant le principe de précaution<sup>44</sup> et de compensation<sup>45</sup> rigoureux en place (éviter, réduire, compenser) en ayant au préalable recueilli l’approbation de la société civile pour aller de l’avant : aussi, le choix d’exploiter les ressources en eaux profondes doit-il être le fruit d’une réflexion et décision collective. La qualité des écosystèmes littoraux dépend par ailleurs de la bonne santé des écosystèmes sis en amont : en d’autres termes, il convient de considérer la gestion du littoral comme faisant partie de celle des bassins versants<sup>46</sup>. En outre, les pays de la région doivent adhérer aux normes et pratiques nationales, régionales et internationales de lutte contre la pollution, notamment celles relative aux produits chimiques et aux plastiques<sup>47</sup>. Sur le plan social, nombreuses sont les communautés côtières et lacustres de l’océan Indien qui sont pauvres, peu éduquées, et ne disposent que de faibles capacités d’entreprendre. Elles ont peu de droits de propriété sur leurs moyens de subsistance et sont souvent exclues du processus décisionnel. Les États membres de la COI doivent ainsi orienter les efforts

<sup>43</sup> Voir : <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/12-principles-and-elope>

<sup>44</sup> Voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS\\_IDA%282015%29573876\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA%282015%29573876_FR.pdf)

<sup>45</sup> Voir : <http://www.mission-economie-biodiversite.com/les-projets/compensation-ecologique>

<sup>46</sup> Voir, par exemple, l’étude de la Banque mondiale relative à la dégradation du littoral en grande partie en raison du déboisement sur les bassins versants (Failler et al. 2023, Making the Case For the Implementation of a Blue Economy Approach in Madagascar, 121 p.)

<sup>47</sup> La mise en œuvre du plan d’action de réduction et de gestion des déchets dans les pays de la Commission de l’océan Indien conçu en début d’année 2019 semble favoriser la lutte contre la prolifération des déchets.

de mise en œuvre de l'EB afin de concourir à l'élimination de la pauvreté et l'intégration de ces communautés dans le processus de développement de l'EB de manière à revêtir un caractère inclusif et équitable<sup>48</sup> (cf. 1<sup>er</sup> principe de bonne gouvernance). Les communautés côtières et des voies navigables auraient de la sorte un meilleur accès et contrôle des variables économiques, ce qui influencerait leur bien-être de manière positive.

## 5 Axes d'intervention

Le PAREB s'articule ainsi autour de 3 axes d'intervention. Le premier axe a pour objectif de structurer la mise en œuvre de l'EB à l'échelle nationale. Les deuxième et troisième axe se concentrent sur l'échelle régionale et visent à concevoir et développer des initiatives fédératrices pour mettre en œuvre des actions clés de coopération et d'intégration régionale. Par rapport au PAREB 2020-2025, les initiatives 1.6 et 2.5 relatives à la mise en œuvre du Traité relatif à la biodiversité située au-delà des juridictions nationales et à la résilience des écosystèmes ont été ajoutées.

Ces différents axes seront présentés de manière détaillée ci-dessous en intégrant les principes de base de l'EB et les défis mentionnés *plus haut*. Les modalités de mise en œuvre des trois axes seront ensuite abordées. Un budget indicatif, estimé à 227 millions d'euros, est présenté par axe et par initiative à la fin de la présente section.

### 5.1 Structuration de l'EB dans les États membres

La structuration de l'EB se fait autour de 6 initiatives, à savoir : la définition du champ d'application, la connaissance du potentiel et des contraintes de mise en œuvre, la coordination de la mise en œuvre de l'EB, l'expertise et les outils requis, la communication (visibilité, sensibilisation et dissémination), le financement et la mise en œuvre du Traité de la Biodiversité située au-delà des juridictions nationales (*BBNJ* en anglais)<sup>49</sup>.

**Initiative 1.1 Définition du champ d'application de l'EB** — Afin de lever l'ambiguïté qui pèse sur le concept de l'EB, les parties prenantes de chaque pays de la région doivent tout d'abord s'accorder sur une définition unique et harmonisée de l'EB. En effet, l'EB n'est pas une addition de mesures sectorielles mais un mouvement intégré intersectoriel d'où la nécessité de définir le champ d'application de l'EB.<sup>50</sup> Cela consiste, en premier lieu, à intervenir sur l'existant afin de régler les problèmes en cours et valoriser d'avantage les bénéfices sociétaux issus de l'usage des ressources naturelles, et, en second lieu, à développer des solutions innovantes pour de nouvelles formes d'exploitation durable du capital naturel bleu. Outre le changement de paradigme présenté précédemment, (inclusivité, équité et économie circulaire), la définition du champ de l'EB doit ainsi se faire en prenant en compte le fait que l'objectif des actions touchant l'économie et l'environnement à mettre en œuvre est :

- **de résoudre les problèmes** récurrents et ponctuels que ce soit la surpêche, la pollution d'origine marine et terrestre, etc. Il est impératif de résoudre des problèmes qui, pour

---

<sup>48</sup> A Madagascar, par exemple, la consultation publique lors de l'évaluation environnementale constitue un moyen de participation de la population aux décisions.

<sup>49</sup> De l'anglais : *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*

<sup>50</sup> La stratégie de l'EB de Madagascar (2023) est à cet égard illustrative de l'effort de promotion de l'intersectorialité.

la plupart, sont à portée de solution et de mettre un terme aux dégradations environnementales.

- **D'améliorer l'existant**, notamment en contribuant à l'augmentation de la création de valeur ajoutée. Que ce soit dans le secteur halieutique, où la transformation (hors production thonière) reste limitée, ou dans l'exploitation portuaire, où des modes opératoires peu optimisés entraînent de faibles cadences de transbordement. L'amélioration de l'état de santé des milieux aquatiques littoraux et marins afin qu'ils puissent délivrer les services écosystémiques de manière optimale (séquestration carbone, production de biomasse halieutique, protection contre l'érosion côtière, et traitement des eaux, pour les principaux).
- **D'innover et de développer de nouvelles manières de valoriser le potentiel bleu**, que ce soit par les biotechnologies bleues ou l'énergie bleue. L'application des solutions fondées sur la nature permet également d'introduire de nouvelles fonctionnalités écologiques précieuses pour l'amélioration du bien-être humain, notamment en milieu urbain littoral.

La définition du champ d'intervention est ponctuée par l'établissement de priorités afin de mieux circonscrire les actions à entreprendre pour chacun des 3 buts susmentionnés (résoudre, améliorer et innover). Il doit bénéficier, par ailleurs, des résultats du travail à réaliser de manière fine sur la connaissance du potentiel et des contraintes.

**Initiative 1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes** — Le potentiel du capital bleu pour les biotechnologies et l'énergie constitue le premier domaine pour lequel un inventaire doit être réalisé en milieu marin, côtier et terrestre à partir de ce qui se fait dans la région<sup>51</sup> et ailleurs. L'inventaire peut se coupler à des travaux de recherche menés en partenariat avec les pôles de recherche expérimentés<sup>52</sup>. Le potentiel bleu doit aussi être exploré dans des secteurs traditionnels, tels que la production halieutique, où les sous-produits (peau, colle, arêtes, viscères, etc.) pourraient être valorisés par l'industrie alimentaire ou pharmaceutique. Il doit enfin être évalué pour les services écosystémiques fournis par les milieux littoraux, marins, lacustres et aquatiques en général, en raison de leur rôle crucial pour le bien-être humain et leur contribution à l'atténuation et à l'adaptation aux impacts du changement climatique<sup>53</sup> et leur prise en compte dans les Contributions nationales déterminées (CND) des pays<sup>54</sup>. La connaissance des contraintes va de pair avec celle du potentiel bleu. Elles sont liées aux aspects environnementaux (effets dommageables pour les espèces et les milieux aquatiques), techniques<sup>55</sup> (absence

---

<sup>51</sup> L'institut Océanographique de Maurice réalise un inventaire des écosystèmes et ressources vivantes du littoral mauricien et du lagon et une cartographie des caractéristiques physico-chimiques de ces zones. Voir : <https://moi.govmu.org/research/ongoing-projects>

<sup>52</sup> Voir par exemple le Pôle Mer Bretagne Atlantique qui regroupent plus 7000 entreprises, instituts de recherche et universités spécialisées dans le domaine marin couvrant l'ensemble des secteurs économiques de l'EB et plus particulièrement celui des biotechnologies et des énergies marines renouvelables : <https://www.pole-mer-bretagne-atlantique.com/fr/>

<sup>53</sup> Ce que le programme GEF SAPHIRE réalise actuellement. Voir : <https://www.nairobiconvention.org/nairobiconvention-projects/the-western-indian-ocean-large-marine-ecosystems-strategic-action-programme-policy-harmonisation-and-institutional-reforms-wio-lme-sapphire/about-sapphire/>

<sup>54</sup> Voir par exemple l'article sur la richesse du carbone bleu des pays : <https://www.nature.com/articles/s41558-021-01089-4>

<sup>55</sup> En ayant à l'esprit que les aspects techniques sont très souvent intimement liés aux aspects environnementaux : telle technique de pêche, d'extraction minière, etc.

de technologie appropriée), sociétaux (choix d'exploiter ou non certaines ressources), légaux (absence de cadre réglementaire ou interdiction d'exploiter<sup>56</sup>), financiers (trop faible retour sur l'investissement) qui contraignent l'exploitation des ressources aquatiques et marines. A cet égard, les possibilités techniques doivent être connues et bien renseignées en matière d'impacts conséquences environnementaux, afin de sélectionner les plus neutres écologiquement, voire différer l'exploitation du potentiel en l'absence de technologies appropriées. Les effets délétères du développement d'une activité sur une autre activité doivent également être documentés, comme les effets de l'exploitation minière sous-marine sur les activités de pêche du fait de la perturbation du milieu benthique.

**Initiative 1.3 Coordination** — En s'assurant d'une conjonction des efforts en vue de la mise en œuvre de l'EB, la coordination permet d'aller de l'avant et de faire de l'EB une initiative collective cohérente qui dépasse les clivages sectoriels. La création d'une unité de coordination constitue un préalable à la mise en œuvre de l'EB. Celle-ci doit être à un niveau suffisant (supra-ministériel) pour disposer du levier nécessaire à assurer la participation des tous les ministères sectoriels.

Le rôle de la coordination est multiple, il vise, en premier lieu, à :

- **Assurer l'inclusivité** : La mise en œuvre de l'EB est un chantier collectif où toutes les parties prenantes doivent être associées à toutes les étapes (définition des domaines d'intervention, formulation, réalisation et évaluation), notamment les populations les plus vulnérables dont la voix est peu audible.
- **Organiser le dialogue et le développement d'actions collectives** : Par-delà la compréhension de l'EB<sup>57</sup>, les parties prenantes ont des points de vue souvent divergents, il est donc opportun d'organiser des rencontres régulières afin de faire converger les opinions et pouvoir préciser les champs d'intervention prioritaires. Ce travail utilise le plus que possible la planification spatiale marine qui constitue un outil de dialogue commun et permet de mieux sérier les problèmes, leur importance et les moyens de les résoudre. Il contribue ainsi à dédramatiser les craintes des uns et des autres et les tensions afférentes. Il permet, ainsi, de proposer et définir des actions bien perçues et comprises de tous, consistantes avec les principes de bonne gouvernance et autres énoncés ci-avant. Le travail consiste également à définir une feuille de route et préciser les étapes de la mise en œuvre (cf. Section Modalités de mise en œuvre).
- **Renforcer le partenariat Public-Privé** : La mise en place de tels partenariats décuple la capacité d'intervention, notamment dans les domaines nécessitant des intrants et des compétences très spécifiques comme la production d'énergie d'origine marine, les biotechnologies, la mariculture, etc. Elle permet de plus de répartir les risques et, plus important encore, de s'assurer de la pérennité de l'action dès lors que les phases d'essais à échelle réelle sont concluantes.

---

<sup>56</sup> Notamment pour les espèces inscrites sur la liste de la CITES.

<sup>57</sup> Qui a fait l'objet, en amont de la phase de définition du champ d'application de l'EB, d'une définition comprise en acceptée de tous.

- **Disposer de l'expertise et des outils** : L'expertise requise pour la mise en œuvre de l'EB doit être clairement identifiée afin que les mesures soient prises pour s'assurer de sa disponibilité en temps et en lieu (cf. Section Actions d'intégration et de coopération régionale, ci-après). À côté des outils réglementaires, la PSM<sup>58</sup> et la comptabilité économique (valeur ajoutée et emplois) et environnementale (carbone bleu et autres services écosystémiques) sont les deux outils techniques les plus utiles à la mise en œuvre de l'EB. La rédaction des instruments législatifs et réglementaires constitue une tâche que l'unité de coordination doit accomplir dès le départ, afin de disposer des leviers institutionnels définissant clairement le cadre et les modalités d'application de l'EB<sup>59</sup>. La PSM permet, à ce titre, de trouver un équilibre entre les impératifs d'utilisation durable et de conservation, d'atténuer les conflits et de créer des synergies entre les utilisateurs, en particulier lors de la phase de cadrage de l'EB. En matière de comptabilité, un système national approprié, dénommé compte satellite bleu, doit être mis en place pour enregistrer de manière centralisée les changements périodiques et annuels des secteurs économiques<sup>60</sup>.
- **Évaluer de manière périodique les progrès réalisés** : L'unité de coordination doit disposer de compétences en suivi et évaluation de projets/programmes, afin de suivre les progrès réalisés de manière détaillée, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions satisfaisantes. Chaque réunion de coordination doit faire l'objet d'une présentation de l'analyse des progrès enregistrés afin de s'accorder sur les changements à apporter.

**Initiative 1.4 Communication : sensibilisation, dissémination et visibilité** — Les activités de communication doivent commencer par un important travail de sensibilisation à l'égard des parties prenantes et de la société civile dans son ensemble. Il contribuera à créer un contexte favorable à la mise en œuvre de l'EB dans chaque pays. Dans la continuité de l'activité de sensibilisation, les efforts doivent porter sur la dissémination des résultats obtenus et la visibilité des réalisations en mettant en avant le caractère novateur de l'EB et la démarche collective déployée. La communication doit recourir à des outils médiatiques clairement identifiés selon les groupes ciblés.

**Initiative 1.5 Mobilisation des ressources et financement** — le financement de la mise en œuvre de l'EB doit être appréhendé dès l'étape de définition du champ d'application de l'EB. Les solutions financières sont nombreuses, que ce soit le financement sur fonds

---

<sup>58</sup> La PSM est un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux (recréatives notamment) et des zones de conservation afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre d'un processus politique. Axée sur l'écosystème et sur la gestion par zone, elle se veut intégrée, adaptative, stratégique et participative. Voir : <http://mspfr.ioc-unesco.org/a-propos/la-planification-spatiale-marine/>

<sup>59</sup> Le cadre réglementaire doit également préciser le recours à la PSM et à la comptabilité bleue pour la mise en œuvre de l'EB.

<sup>60</sup> Il en est de même avec les composantes écologiques de l'EB qui ne font l'objet d'aucune comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux et marins procurent. Avec la mise en œuvre des Contributions nationales déterminées, la comptabilité verte et bleue (limitées aux services rendus par les écosystèmes littoraux comme les mangroves et les herbiers) devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

propres, le recours aux prêts à taux bonifiés<sup>61</sup>, l'émission d'obligation<sup>62</sup>, l'échange voire l'annulation de dette contre des investissements bleus<sup>63</sup>, l'aide internationale sous forme de dons<sup>64</sup> pour la mise en place d'initiatives nationales et régionales, etc. Chaque instrument financier doit être étudié attentivement afin de s'assurer qu'il correspond au mieux aux besoins. Les États doivent, à l'instar des Seychelles impulser une dynamique propre à attirer les investisseurs en donnant, notamment, des signaux clairs d'investissement institutionnel à long terme<sup>65</sup>.

**Initiative 1.6 Mise en œuvre du Traité relatif à la biodiversité située au-delà des juridictions nationales (BBNJ)** — Cette initiative va consister, tout d'abord, à renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de l'Accord BBNJ. Cela passera, notamment, par la mise en place d'un comité national dans chaque Etat membre, afin de coordonner les actions à prendre. Ce comité national devra être opérationnel dès la fin de l'année 2026. Il s'agira ensuite d'élaborer et de valider un cadre méthodologique régionale de Planification Spatiale Marine (PSM) élargie qui ne concernera plus uniquement les zones marines au sein des ZEE, mais également, l'espace marin commun aux Etats membres de la COI. Cette action pourra être envisagée avec d'autres pays africains partageant cet espace maritime (Afrique du Sud, Mozambique, Kenya, etc.) pour en accroître l'impact. La cartographie des zones marines d'importance écologique au-delà de la juridiction nationale complétera le travail de planification. La réalisation d'un exercice pilote de PSM dans une zone marine prioritaire pour la région permettra d'amorcer la mise en œuvre pratique du *BBNJ*. Enfin, l'élaboration d'une stratégie d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques marines permettra de mieux rendre compte des bénéfices liées à l'usage raisonnée des ressources communes régionales.

## 5.2 Initiatives régionales fédératrices

Les initiatives régionales ont pour objectif de fédérer les efforts des parties prenantes autour de quatre idées forces qui représentent et symbolisent l'engagement de la COI et des États membres pour le développement durable. Elles s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises par la COI dans les domaines de l'environnement et plus particulièrement de la pollution plastique<sup>66</sup> et du maintien de la biodiversité<sup>67</sup>, de l'économie circulaire<sup>68</sup>, de la santé humaine<sup>69</sup> et des énergies alternatives et s'intitulent :

---

<sup>61</sup> Pour les pays les moins avancés. A titre d'exemple, le Bangladesh a contracté un tel prêt auprès de la Banque mondiale pour un montant de 240 millions de dollars américains et est en voie de conclure un second prêt auprès de la même institution pour un montant de 500 millions de dollars américains.

<sup>62</sup> Les Seychelles ont émis des titres pour une valeur de 15 millions de dollars américains.

<sup>63</sup> Également mis en œuvre par les Seychelles.

<sup>64</sup> Notamment dans le cadre de la coopération des pays et de la COI avec l'UE et de l'utilisation du Fond européen de développement.

<sup>65</sup> Les États membres de la COI doivent donc institutionnaliser la PSM afin que soient alloués des espaces spécifiques aux activités économiques et à la préservation des écosystèmes bleus. Elle constitue une base institutionnelle solide, à même de garantir les investissements privés et publics à long terme.

<sup>66</sup> Que ce soit avec le Forum Eco-Action, le projet AIODIS relatifs à la réduction de la pollution marine d'origine plastique (avec, entre autres, le *Blue Champion Award*) ou le nouveau projet EXPLOI qui débute en 2020.

<sup>67</sup> Tel que les projets BIOBIVERSITY et ISLANDS récemment achevés.

<sup>68</sup> Qui a fait l'objet d'un séminaire de trois jours en décembre 2019 à Maurice.

<sup>69</sup> Avec notamment le projet RSIE3, financé par l'AFD, qui inclut un lien entre climat et santé humaine.

- Côtes et océan sans pollution et plastique
- Bilan Carbone Positif
- Santé écologique et bien-être humain
- Exploration des énergies bleues
- Résilience des écosystèmes littoraux

Elles prolongent, en outre, les efforts fournis par la COI en matière de la promotion de l'économie bleue ces dernières années. En sus de sa collaboration avec la CEA pour l'élaboration du présent plan d'action, elle coopère, avec le Bureau international des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) pour la formulation et la mise en œuvre d'une Stratégie africaine pour l'économie bleue. Cet exercice, débuté en 2019, concerne l'ensemble des États africains. La COI a également noué un dialogue avec le bureau régional de l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue d'un plan d'action en faveur de l'emploi focalisé sur l'économie bleue<sup>70</sup>.

Ces quatre initiatives concourent à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent. Elles ne couvrent donc pas les domaines mono-spécifiques comme la pêche et la surveillance maritime qui font déjà l'objet de programmes d'appui continus depuis de nombreuses années. Plus spécifiquement, ces initiatives sont :

**Initiative 2.1 Côtes et océan sans pollution et plastique** — Cette initiative se déploie à l'échelle des bassins versants et plus largement à celle du GEM du courant des Aiguilles. Elle vise à éradiquer la pollution chimique et plastique des étendues d'eau douce, zones littorales et de l'océan Indien. Elle constitue une extension à l'Initiative AIODIS réalisée dans le cadre du programme SWIOFISH2. Elle associe, non seulement, les acteurs qui opèrent sur les berges des étendues d'eau douce, le long du littoral ou en mer, mais aussi ceux qui concourent en amont, de manière directe (usagers divers : citoyens, agriculteurs, industriels, etc.) et indirecte (producteurs et distributeurs) à générer toute forme de pollution qui se retrouve à terme sur le long des berges, des côtes et dans la mer. L'initiative s'inscrit ainsi *de facto* dans la logique de l'économie circulaire qui consiste à générer un changement d'attitude vis-à-vis de la pollution sous toutes ses formes. Après un état des lieux de la pollution chimique et plastique de la source au lac ou au littoral et en mer (notamment dans les zones de confluence de courants) et des principaux émissaires, une réflexion collective associant, au côté de la COI, tous les pays, les instances et associations régionales (transport maritime<sup>71</sup>, ports, tourisme, recherche, etc.) et suprarégionales (UA, CER, Convention de Nairobi, CEA, UN-Environnement, CTOI, etc.) sera menée afin de définir les priorités et les Initiatives spécifiques à mener. Celles-ci devront viser, entre autres, à la réduction de production et de l'usage du plastique dans

<sup>70</sup> Des consultations ont débuté avec le bureau régional de l'OIT lors d'un atelier régional marquant le centenaire de l'organisation en mai 2019 aux Seychelles.

<sup>71</sup> L'Organisation maritime internationale s'est engagée à réduire la pollution plastique provenant des navires tandis que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination est en vigueur depuis 1992. Voir respectivement :

<https://www.imo.org/en/mediacentre/hottopics/pages/marinelitter-default.aspx> et <https://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/text/BaselConventionText-f.pdf>

les pays de la COI, le changement des habitudes liées à l'utilisation domestique du plastique, le traitement de la pollution en cours et notamment celui de micro plastiques, l'amélioration des capacités de recyclage des pays et du modèle financier afférent, la mise en place d'un mécanisme de compensation à l'échelle de l'océan Indien entre les pays émetteurs de plastique et les pays receveurs que sont les pays états insulaires, etc. La stratégie de la Convention de Nairobi sur la pollution plastique et les produits chimiques associés est, en cours d'élaboration, en partenariat avec la COI.

**Initiative 2.2 Bilan Carbone Positif** — L'initiative s'inscrit dans le mouvement actuel de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle s'appuie sur le concept<sup>72</sup> de carbone positif, visant à générer un bilan carbone net positif (plus de carbone absorbé qu'émis à l'échelle d'une région, d'un pays, d'une ville<sup>73</sup>, d'une entreprise<sup>74</sup>). Cela consiste ainsi à réduire le plus possible les émissions tout en augmentant la capacité d'absorption des milieux naturels, en l'occurrence les mangroves, les herbiers et vasières pour les écosystèmes bleus. Le travail se déroule donc sur deux fronts que sont celui des émetteurs de CO<sub>2</sub> (entreprises et particuliers) et celui des milieux naturels qui l'absorbe. Des synergies entre secteurs des différents pays seront à encourager, notamment par la COI, afin de gagner en efficacité pour la mise en œuvre des actions sectorielles. La confection d'un outil de mesure du carbone bleu<sup>75</sup> absorbé par les écosystèmes lacustres, littoraux et marins, constitue le préalable au lancement de cette initiative. Ce qui permettra d'enregistrer les variations de séquestration naturelle. Le travail a une dimension horizontale, impliquant l'ensemble des secteurs économiques (énergie, industrie, services, commerce) ainsi que la société civile. Il associe, de plus, les parties prenantes aux CND des pays, qui se sont, pour le moment, attachées à développer des solutions techniques et réglementaires pour limiter les émissions et dans une moindre mesure à concevoir des solutions naturelles (circonscrites pour le moment au potentiel de séquestration des forêts). Au-delà de sa contribution à l'atténuation du changement climatique, cette initiative a le mérite de revaloriser les écosystèmes bleus<sup>76</sup>, leur accordant l'attention qu'ils méritent en matière de protection. Pour chaque secteur de l'économie bleue, cela consistera à définir un cahier des charges comprenant des solutions alternatives pour continuer à produire des biens et des services tout en diminuant le plus possible l'empreinte carbone. A titre illustratif, pour la pêche, cela signifie le développement de la pêche de proximité<sup>77</sup> avec la réhabilitation requise des stocks de poissons côtiers ou lacustres. Pour le transport fluvial et maritime, cela va consister à recourir à des sources d'énergie alternative comme le solaire et l'éolien en complément des modes de propulsions actuels<sup>78</sup> alimentés dorénavant par des combustibles générant moins de CO<sub>2</sub>. Les secteurs économiques

---

<sup>72</sup> S'inspirant du principe de neutralité carbone auquel ont adhéré 77 pays en septembre 2019. Ils rejoignent 10 régions, 102 villes et 93 entreprises pour la réalisation d'un bilan carbone nul. Voir : <https://sdg.iisd.org/news/77-countries-100-cities-commit-to-net-zero-carbon-emissions-by-2050-at-climate-summit/>

<sup>73</sup> La ville de Portsmouth au Royaume-Uni en collaboration avec l'université de Portsmouth se sont associés à l'état 2019 pour la mise en œuvre d'une stratégie de positivité carbone pour 2030.

<sup>74</sup> Plusieurs grandes entreprises mondiales comme Unilever, Siemens, etc. se sont prononcées en 2019 pour la réalisation d'un bilan carbone positif à l'horizon 2050 pour leurs opérations de production.

<sup>75</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> sont déjà comptabilisées dans le cadre de la mesure du progrès de la CND.

<sup>76</sup> Dont le rôle est souvent réduit à fourniture de services pour l'alimentation humaine.

<sup>77</sup> Afin de limiter le plus possible les émissions

<sup>78</sup> Cela correspond à la stratégie de l'OMI actuelle de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.

seront, par ailleurs, invités à investir dans la restauration du milieu naturel qui sert de support à leurs activités (fonds marins et lacustres et mangroves pour la pêche, plages et herbiers pour le tourisme<sup>79</sup>, etc.), ce qui contribue à piéger davantage de carbone. Le lien entre l'industrie et l'environnement doit être tissé de manière à générer une responsabilisation croissante de l'économie vis-à-vis des écosystèmes côtiers et marins.

**Initiative 2.3 Santé écologique et bien-être humain** — L'initiative vise à améliorer le bien-être humain par la restauration et le maintien de l'état de santé des écosystèmes marins et côtiers. Elle vient en complément à d'autres actions qui visent à améliorer la formation professionnelle et les conditions de travail. La population urbaine, ainsi que la population côtière/lacustre connaît une croissance significative dans les pays de la région et une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir. L'empiètement sur le domaine maritime et lacustre engendre une diminution de la capacité des services écosystémiques, notamment la protection contre les inondations (de plus en plus fréquentes), la protection du trait de côte, le traitement des eaux usées, etc. La qualité de vie s'en trouve affectée, d'autant plus que la consommation de poisson, jadis élevée dans toutes les îles, a fortement diminué au cours des vingt dernières années, remplacée de plus en plus par des produits de restauration rapide. Les maladies cardiovasculaires, par exemple quasi inexistantes aux Seychelles dans les années 1980, sont désormais la principale cause de mortalité. Au-delà des services de régulation susmentionnés, les écosystèmes bleus contribuent au bien-être humain, grâce aux services culturels qu'ils offrent, liés aux activités récréatives et spirituelles. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans le maintien de la santé mentale, particulièrement en milieu urbain où le lien avec la nature est souvent limité. Les solutions fondées sur la nature pour la restauration ou la recréation d'écosystèmes littoraux doivent être envisagées. En parallèle de ces activités de reconquête écologique, plusieurs initiatives d'intégration des écosystèmes bleus dans le paysage urbain peuvent être envisagés, afin de participer à la redynamisation de la relation homme-nature. La réhabilitation de plages urbaines souvent délaissées en raison de leur insalubrité, ainsi que la création de parcours aquatiques urbains et sous-marins à vocation éducative, contribueront à réintroduire le bleu au cœur des villes. Le travail mené en matière de découverte du monde bleu par les ONG<sup>80</sup> auprès des écoles doit ainsi être étendu afin de faire partager avec le plus grand nombre les bienfaits d'écosystèmes bleus en bonne santé. La portée régionale de l'initiative permet de développer des synergies entre pays et villes et de gagner en efficacité dans la mise en œuvre des actions.

**Initiative 2.4 Exploration des énergies bleues** — L'initiative consiste à mettre en œuvre une véritable stratégie d'exploration des énergies bleues à l'échelle de la région. Tout comme le potentiel de production énergétique du solaire et de l'éolien est conséquent mais sous-utilisé, celui du domaine marin est méconnu et souffre d'un manque de technologie adaptée et de coût de production pour le moment très élevé. La mise en œuvre actuelle de projets, que ce soit à partir de l'éolien flottant, de technologies utilisant la houle et les vagues, les marées, le courant ou le thermal, montrent bien que le potentiel existe mais que pour le moment le développement technologique est encore balbutiant. Cela n'empêche que la région de l'océan Indien doit être prête à utiliser les technologies dès qu'elles s'avèrent fonctionnelles et dans la mesure du possible à participer à leur

---

<sup>79</sup> Ce que, par exemple, l'ONG Reef Conservation a mis en place en partenariat avec l'industrie touristique à Maurice.

<sup>80</sup> Comme le travail exemplaire de REEF Conservation à Maurice. Voir : <https://www.reefconservation.mu/>

développement. Les partenariats public-privés doivent être développés en ce sens tout comme des liens avec les autres pays insulaires et pays du nord de l'Europe qui visent une forte production énergétique renouvelable doivent être noués. Les États doivent, par ailleurs, développer leur capacité à attirer les investissements dans ces domaines émergent et mobiliser les fonds nécessaires pour les travaux exploratoires. Les projets développés actuellement à la Réunion, dans le cadre de la transition énergétique et de l'autosuffisance climatique, comme celui de climatisation marine<sup>81</sup>, vont être démultipliés dans le futur dès lors que le savoir-faire sera acquis.

**Initiative 2.5 Résilience des écosystèmes littoraux** — L'initiative consiste à améliorer la capacité de résistance et d'adaptation des écosystèmes littoraux aux effets du changement climatique (en complément du projet actuel RECOS<sup>82</sup>). Cela implique une combinaison de stratégies et d'outils : renforcer les défenses côtières traditionnelles (digues naturelles, enrochement immergé, augmentation de la surface récifale frangeante et barrière), utiliser des solutions fondées sur la nature (restauration des marais, dunes, mangroves, herbiers, récifs) pour atténuer les risques de manière naturelle, et planifier le retrait stratégique des infrastructures des zones les plus exposées. Ces approches visent à gérer l'élévation du niveau de la mer, l'érosion et les submersions en tenant compte des enjeux socio-économiques et écologiques locaux. A cet égard, la restauration des zones humides des îles de la région constitue une priorité, afin de réhabiliter marais et mangroves qui peuvent dissiper l'énergie des vagues et réduire l'impact des inondations. Un suivi de l'évolution du trait de côte et intégration de ces données dans les plans d'urbanisme (comme les Plans de Prévention des Risques Naturels - PPRN) doit se faire en parallèle d'un encadrement réglementaire visant à encadrer les nouvelles constructions dans les zones vulnérables et créer des dispositifs juridiques adaptés, comme le bail réel d'adaptation à l'érosion côtière. Pour les récifs, durement affectés par les épisodes de température de l'eau trop élevé en 2023 et 2024, un travail de sélection des espèces endémiques ayant mieux supporté les vagues de chaleur récente doit être entrepris afin de pouvoir procéder à un ensemencement à grande échelle<sup>83</sup> des zones affectées et des zones propices au l'épanouissement des récifs.

### 5.3 Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale

Plusieurs actions de coopération régionale dans le domaine de l'économie bleue sont en cours. Le renforcement de l'architecture régionale de la sécurité maritime, sous le programme SSA, financé par l'UE, constitue l'une des plus importantes. La mise en réseau des pays à travers le mécanisme régional de sécurité maritime est le cœur de l'architecture de sécurité maritime créée par la COI<sup>84</sup>. En 2019, la COI a également lancé l'organisation d'un forum régional sur l'économie circulaire. Ce forum, baptisé Éco.Actions, vise à sensibiliser sur

---

<sup>81</sup> A partir du principe de *Sea Water Air Conditioning* ce système alimente le CHU de Saint-Pierre. Il est également expérimenté à Maurice depuis plusieurs années sans que l'on ne soit passé à une phase d'exploitation commerciale.

<sup>82</sup> Voir : <https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/recos/?portfolioCats=27>

<sup>83</sup> Voir : <https://coralvita.co/> pour l'utilisation de la technique de fragmentation pour la restauration des massifs coraliens, notamment à la suite d'ouragans comme aux Bahamas en 2019 et aussi dans le cadre du remplacement des coraux blanchis par les événements prolongés de réchauffement de l'eau.

<sup>84</sup> Cela se matérialise par des accords de sécurité maritime signés en 2018 et par l'opérationnalisation des centres régionaux de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et de coordination opérationnelle (CRCO) aux Seychelles.

les opportunités de l'économie circulaire comme stratégie de développement de l'EB. Il s'agit de promouvoir la croissance économique par l'entrepreneuriat dans une logique de réduction des pollutions marines<sup>85</sup>. La Réunion a, également, contribué au rapprochement régional avec le Projet Océan Métais<sup>86</sup>, visant à développer une planification spatiale maritime du bassin sud-ouest de la zone de l'océan Indien.

La COI entretient, par ailleurs, des liens étroits avec l'UA et les CER que sont la COMESA<sup>87</sup> et la SADC, notamment par le biais de certains de ses États membres<sup>88</sup>. Les CER, qui regroupent des États africains à l'échelle régionale, constituent des piliers essentiels de l'Union africaine pour la mise en œuvre des politiques continentales. Elles visent notamment à faciliter l'intégration économique entre les pays membres, tant au sein de chaque région qu'à l'échelle de la Communauté économique africaine (CEA<sup>89</sup>). Dans cette dynamique, la Zone de libre-échange<sup>90</sup> continentale africaine (ZLECAf), lancée en 2019 avec l'ambition d'intégrer progressivement les 55 États membres de l'Union africaine au sein d'un marché unique, vient renforcer l'action des CER et de la CEA. Ce cadre devrait contribuer à fluidifier les échanges intra-COI, ainsi que les flux commerciaux entre ses États membres et le reste du continent africain.

La ZLECAf constitue un pilier de la mise en place de la stratégie de l'UA relative à l'EB. Celle-ci va en effet fournir les orientations nécessaires et servir de point de référence pour les États membres de l'UA et les CER et organisations régionales afin d'assurer le développement d'une économie bleue cohérente aux niveaux national et régional. Les stratégies élaborées par le COMESA en 2022 et la SADC en 2023, viennent, par ailleurs, préciser les orientations contenues dans la stratégie continentale. Celle de la COI s'inscrit dans ce schéma en venant resserrer le maillage géographique et préciser les interventions à l'échelle des îles du sud de l'océan Indien.

La coopération sud-sud est également un axe à valoriser, notamment celle entre les îles de l'océan Indien et celles des Caraïbes, confrontées aux mêmes phénomènes météorologiques d'importance (ouragans notamment) et effets du changement climatique : réchauffement des eaux de surface induisant un blanchiment corallien et donc une perte de la biodiversité marine et de l'attrait touristique ; érosion côtière et risques croissant de submersion de la bande littorale ; période prolongée de diminution des précipitations affectant les réserves hydriques; etc. Les îles des Caraïbes sont pionnières pour le développement de solutions basées sur la nature, afin de réduire les risques climatiques, notamment liés aux ouragans et une baisse de la pluviométrie, et restaurer les écosystèmes dégradés (notamment les récifs) ou les bassins versants pour maintenir les réserves hydriques. Elles sont aussi innovatrices

---

<sup>85</sup> Le forum Éco.Actions réunit des opérateurs publics et privés, des groupements de jeunes et des partenaires au développement.

<sup>86</sup> Porté par le Conseil régional de La Réunion. Voir : <https://oceanmetiss.seas-oi.org/> pour l'Atlas.

<sup>87</sup> Un cadre de partenariat a été renouvelé entre les deux organisations en mai 2024, incluant la promotion de l'économie bleue et circulaire.

<sup>88</sup> Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles sont des États membres de la SADC, de la COMESA et de l'UA.

<sup>89</sup> Créée dans le cadre du Traité d'Abuja (1991) entré en vigueur depuis 1994. Il ambitionnait de créer un marché commun africain en utilisant les CER comme éléments de base.

<sup>90</sup> Elle regroupe la zone tripartite de libre-échange, qui inclut le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec d'autre part la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens.

pour la mise en œuvre de projets associant agences techniques nationales, ONG et fondations. De leur côté, les îles de l’océan Indien sont, entre autres, très avancées pour ce qui est du développement de l’éco-tourisme, du tourisme basé sur la nature (conservation et recherche) et plus globalement sur la mise en valeur du patrimoine naturel bleu. Elles disposent, par ailleurs, d’infrastructures de recherche et éducation de bon niveau dans des domaines spécifiques comme les pêches, l’aquaculture, la conservation des écosystèmes notamment en haute mer dans le cadre du Traité sur la conservation de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (*BBNJ*), etc. Le développement d’un partenariat insulaire Caraïbe-océan Indien est donc suggéré pour valoriser, partager et mutualiser les expériences.

Les actions clés de renforcement de la coopération et de l’intégration régionale concernent la recherche et la formation conjointe, la dynamisation des échanges intra régionaux par voie maritime, la rédaction d’une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre du renforcement de l’Association des îles Vanille. Toutes ces actions répondent à un besoin particulier identifié ci-avant et décliné ci-dessous en actions :

- la recherche et la formation doit être organisée à l’échelle régionale pour faire face au défi du manque de connaissances et d’expertise dans les domaines de l’EB (tant scientifiques que technologiques et pratiques), cela correspond à un des objectifs de l’axe IV de la COI ;
- le développement des échanges intra régional s’inscrit dans le schéma d’intégration régional prôné par la COI dans l’axe II et dans le contexte plus large de la zone de libre-échange continentale africaine<sup>91</sup> qui devrait contribuer à dynamiser les échanges régionaux ;
- l’élaboration d’une carte du tourisme bleu dans le cadre de l’Association îles Vanille. Cela fait référence à l’objectif de tourisme durable de l’axe III de la COI.

Plus spécifiquement, les trois actions visant au renforcement de la coopération et de l’intégration régionale vont consister à :

**Initiative 3.1 Recherche et formation conjointe** — Cela consiste tout d’abord à articuler la recherche, la formation (éducation et renforcement des capacités) avec la mise en œuvre de l’EB afin de disposer de l’expertise nécessaire à l’échelle de la région. L’identification des besoins de recherche et de formation se fait à la suite de la définition des champs d’intervention et doit être revue de manière périodique au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions de l’EB<sup>92</sup>. Un travail de rapprochement entre les universités et les instituts de recherche doit être entrepris à la fois à l’échelle des pays et de celui de la région afin de maximiser l’usage des ressources humaines et techniques disponibles et minimiser le plus possible des doublons tant dans les programmes de formation que dans ceux de la recherche. Cela permettra de couvrir les domaines de recherche et d’enseignement identifiés pour l’évaluation du potentiel bleu et les défis environnementaux, notamment celui de la pollution. En outre, des programmes de formation complémentaire devraient être développés afin d’inciter à la mobilité inter-

---

<sup>91</sup> Voir : [https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated\\_text\\_on\\_cfta\\_-\\_fr.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf)

<sup>92</sup> Des actions ponctuelles de renforcement des capacités devront également avoir lieu afin de combler les déficits de connaissance et d’expertise qui ne requièrent l’enrôlement dans un programme de formation à long terme.

régionale des étudiants<sup>93</sup>. Le développement de partenariats avec les institutions hors région doit être également encouragé afin de bénéficier des acquis et des compétences extérieures à moindre frais et pouvoir former des spécialistes nationaux. Les programmes européens Erasmus+, les Programmes Hubert Curien (PHC)<sup>94</sup> et Marie-Curie de type RISE<sup>95</sup> sont à mobiliser pour faciliter les formations et les échanges de chercheurs notamment dans le domaine marin où une meilleure connaissance des milieux marins et aquatiques en général est requise. L'impact<sup>96</sup> de tels programmes de formation basés sur les échanges est considérable tant pour les étudiants qui renforcent substantiellement leurs capacités et surtout leur connaissances et savoir-faire transversaux à l'étranger que pour les institutions qui bénéficient de compétences formées à peu de frais.

**Initiative 3.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime** — Le développement de l'EB dans la région passe irrémédiablement par la mise en service d'un réseau de transport maritime efficace et abordable. Les stratégies des États doivent à ce titre se rejoindre et faire en sorte que le transport maritime devienne un élément de liaison continu entre les îles. La concurrence actuelle entre les îles pour l'accaparement du trafic maritime depuis et vers l'extérieur stimule actuellement le développement portuaire de chaque île. Ce dynamisme doit être mis à profit pour le développement d'une complémentarité entre les îles en matière de logistique maritime. Cela va permettre de mieux gérer le trafic maritime entre les îles et le reste du monde en augmentation significative pour les années à venir. Cela devrait également améliorer les chaînes de valeur des produits élaborés dans les pays insulaires. Il convient de penser à la fois les flux internationaux et régionaux dans une logique de ports d'éclatement et de ports de proximité interconnectés. Ainsi, le cabotage inter-îles (ou intra comme à Madagascar) doit se développer dans la continuité du réseau international existant. Les grands groupes de transport maritime sont d'ailleurs en train de programmer et définir des routes secondaires régionales à partir de Maurice et de La Réunion. Ils sont, à ce titre, les plus à même aujourd'hui de proposer les solutions logistiques les plus performantes. Les États doivent, dès lors, s'engager à faciliter les conditions de transbordement (priorité au trafic régional), de dédouanement des produits ainsi que les mécanismes de paiement. Le commerce régional devrait s'en trouver d'autant dynamisé et générer des effets notables sur les économies nationales. Le développement de l'industrie émergente de la croisière à bord de paquebot doit par ailleurs être fait dans cet esprit de complémentarité inter-îles. Il devrait, dans la mesure où les escales à terre sont bien organisées, bénéficier aux économies insulaires<sup>97</sup>.

**Initiative 3.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille** — Le développement du tourisme doit continuer à être

---

<sup>93</sup> Tel que le déroulement du cursus des études supérieures dans au moins deux pays.

<sup>94</sup> Les Programmes Hubert Curien (PHC) constituent l'un des instruments majeurs de coopération scientifique de la France. D'abord appelés Programmes d'Actions Intégrées (PAI), ces dispositifs ont vu le jour en 1976 avec l'ambition de favoriser une recherche de haute qualité avec les pays voisins de la France. Leur vocation est de soutenir des échanges scientifiques et technologiques d'excellence, avec un accent particulier mis sur les jeunes chercheurs et les nouvelles collaborations. Le PHC régional est préconisé pour optimiser les ressources et favoriser les échanges inter-îles.

<sup>95</sup> *Research, Innovation and Staff Exchange*. Voir : [https://ec.europa.eu/info/h2020-msca-rise-2019\\_en](https://ec.europa.eu/info/h2020-msca-rise-2019_en)

<sup>96</sup> Voir : [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study_en)

<sup>97</sup> Avec, à titre indicatif une dépense moyenne d'environ 100 euros par personne par escale dans les pays de la Caraïbe.

encadré afin d'aboutir à une forme de tourisme dont la mise en œuvre soit respectueuse de l'environnement et contribue au bien-être des populations locales. L'Association des îles Vanille<sup>98</sup> doit à cet égard être renforcée, notamment en termes de labélisation afin de se démarquer des autres destinations touristiques. Une charte du tourisme bleu aurait le mérite d'apporter une signature distinctive très appréciée d'une franche de plus en plus importante de la population mondiale en quête d'un tourisme harmonieux. Elle devra être conforme aux ODD. Le travail de conception peut s'appuyer sur le plan directeur récemment élaboré par les Seychelles<sup>99</sup> (label de tourisme durable) et le Plan de gestion durable du tourisme des Comores<sup>100</sup> en matière touristique avec la promotion de l'écotourisme, la prise en compte de la capacité de charge des milieux, la limitation des arrivées, etc. La charte s'appliquera aux produits touristiques dans leur ensemble, au tourisme de croisière, de séjour, domestique et intrarégional. Elle devra être développée avec l'organisation mondiale du tourisme et l'UNESCO dans la mesure où de nombreux sites sont classés patrimoine mondial de l'humanité. Elle intégrera de plus les principes de l'économie circulaire, de carbone positif et de santé des écosystèmes et de bien-être humain. En s'appuyant sur de tels principes, elle constituera un moyen efficace de lutter contre les effets du tourisme de masse, la surconsommation des ressources et la pauvreté. La plus-value économique à réaliser et la réduction des dommages environnementaux et sociétaux seront dès lors conséquents. Le nombre d'emplois générés dans ce secteur de l'économie bleue devrait augmenter considérablement<sup>101</sup>. A cet égard, les liens avec l'OIT doivent être renforcés afin de créer un avenir de travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les pays insulaires de l'Afrique. La création d'emplois décents, l'emploi des jeunes, la migration équitable de la main d'œuvre et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle devront recevoir une attention particulière.

---

<sup>98</sup> Voir : <https://www.vanilla-islands.org/association-iles-vanille/>

<sup>99</sup> Voir : <https://www.untourism.int/news/seychelles-tourism-department-charts-a-path-to-sustainable-tourism-with-new-policy-framework>

<sup>100</sup> Voir : <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2155>

<sup>101</sup> Environ 1 emploi créé par dépense moyenne de 4000 euros.

#### 5.4 Présentation synthétique des axes, initiatives, budget indicatif et calendrier de mise en œuvre

Axe	Initiative	Degré de priorité	Budget (Euro)	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1	1.1 Définition de champ d'application de l'EB	1	600 000					
	1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes	2	2 500 000					
	1.3. Coordination	1	2 500 000					
	1.4 Communication et sensibilisation	3	2 500 000					
	1.5 Mobilisation des ressources et financement	2	200 000					
	1.6 Mise en œuvre du Traité relatif à la biodiversité située au-delà des juridictions nationales (BBNJ)		2 500 000					
	<b>Total Axe 1 : Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI</b>		<b>10 800 000</b>					
Axe 2	2.1 Côtes et océan sans pollution et plastique	1	25 000 000					
	2.2 Bilan carbone positif	2	50 000 000					
	2.3 Santé écologique et bien-être humain	1	35 000 000					
	2.4 Exploration des énergies bleues	2	12 000 000					
	2.5 Résilience des écosystèmes littoraux	1	60 000 000					
	<b>Total Axe 2 : Initiatives régionales fédératrices</b>		<b>182 000 000</b>					
Axe 3	3.1 Recherche et formation conjointe	2	10 000 000					
	3.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime	2	25 000 000					
	3.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	3	250 000					
	<b>Total Axe 3 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale</b>		<b>34 250 000</b>					
<b>Total des axes (Euro)</b>			<b>228 050 000</b>					

## 6 Mise en œuvre et stratégie de financement

### 6.1 Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du PAREB requiert une organisation spécifique que la COI doit prendre soin de mettre sur pied. Cela va consister tout d'abord à définir les instances de pilotage et de suivi, notamment :

- un comité de pilotage comprenant un représentant de la COI et de chaque pays dont l'expérience est suffisamment large pour apporter une expertise qui couvre plusieurs domaines de l'EB. Le comité de pilotage aura pour mission de représenter les intérêts des États membres, d'assurer la cohérence d'ensemble, notamment entre les échelles géographiques (national et régional) et de veiller à la bonne marche de la mise en œuvre de l'EB dans les pays (Axe 1) et des initiatives et actions régionales (Axe 2 et 3). Il se réunit deux fois par an.
- Un comité technique de suivi et évaluation composé de 8 experts régionaux et internationaux, issus du monde de la recherche, de la société civile, de l'éducation et de l'entreprise. Ce comité a pour but de suivre la mise en œuvre des initiatives et actions régionales et de se prononcer sur les aménagements à entreprendre. Il se réunit chaque année.

Pour l'opérationnalisation, une équipe technique, basée à la COI, assurera l'appui à la mise en œuvre nationale de l'EB et des initiatives fédératrices et actions de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale. Composée de 2 experts spécifiquement recrutés pour ces tâches et d'une personne pour le secrétariat, l'équipe technique sera chargée, d'une part de faciliter le déroulement des activités spécifiquement nationales (Axe 1), et, d'autre part, de veiller à l'opérationnalisation des initiatives et actions régionales (Axe 2 et 3).

Cette équipe technique aura, par ailleurs, le mandat de :

- concevoir les montages financiers pour la mobilisation des fonds destinés aux initiatives et actions régionales : seront approchés à la fois les partenaires techniques et financiers habituels afin de préciser les vecteurs financiers à utiliser et les fondations<sup>102</sup> et les ONG internationales<sup>103</sup> qui financent des actions spécifiques à l'économie bleue (avec l'organisation d'une table ronde du financement de l'EB en 2026, voir section 6.2) ;
- assister les États membres à développer les schémas financiers afférents à la mise en œuvre des activités nationales de l'EB, participer aux démarches auprès des partenaires financiers et veiller à une démarche d'ensemble cohérente entre le niveau national et régional ;

---

<sup>102</sup> Comme, par exemple, la fondation Ellen Mac Arthur, œuvrant pour l'économie circulaire.

<sup>103</sup> The Nature Conservancy (TNC), World Wide Fund (WWF), Blue Venture, l'Union mondiale pour la nature (IUCN), etc.

- mobiliser des compétences nationales, régionales et internationales (entreprises, bureaux d'études), assurer la coordination (maîtrise d'œuvre) des opérations et s'assurer du suivi/évaluation des actions entreprises ;
- c des documents détaillés pour chaque initiative et action régionale afin de les piloter correctement : ces documents doivent contenir un tableau logique simplifié, le dispositif de pilotage, la programmation de l'initiative ou action et le budget ;
- définir le contenu et la méthode propres aux activités de mobilisation sociétale, de renforcement des capacités, et de mobilisation des parties prenantes chargées de leur mise en œuvre, de leur suivi et de la communication.

Les États membres ont un rôle particulièrement important à jouer, dans la mise en œuvre de l'EB sur leur territoire, mais aussi pour la réalisation des initiatives et actions régionales dont la COI concourra au bon déroulement. Il est ainsi attendu de leur part un engagement national et régional continu.

Les modalités de mises en œuvre du processus de structuration de l'EB dans les pays de la région sont distinctes de celles nécessaires à la réalisation des initiatives régionales et des actions d'insertion et de coordination régionale. Elles se conforment toutefois à une séquence d'étapes similaires (cf. Tableau ci-dessous). En outre, la structuration nationale de l'EB et la mise en œuvre des initiatives et actions régionales requièrent une articulation forte afin que les complémentarités et synergies entre les échelles d'intervention soient effectives.

Tableau 2 : Modalité de mise en œuvre des axes

Étapes	Échelle nationale (Axe 1)	Échelle régionale (Axe 2 et 3)
Etape préliminaire	La structuration de l'EB à l'échelle des pays débute par l'émission d'un signal fort de la part du gouvernement quant à la direction à suivre et le mécanisme de coordination à mettre en place pour organiser le développement de l'EB	Les États membres doivent montrer de leur volonté de mettre en œuvre des initiatives fédératrices et des actions de renforcement de coopération et de l'intégration régionale. A cet égard, une collaboration étroite avec les autres instances régionales doit être mise en œuvre.
Etape 1 : identifier et organiser les parties prenantes et définir le portage de l'EB nationale, les initiatives ou actions régionales	La mise en œuvre de l'EB doit être jalonnée d'autant de réunions de coordination générale et spécifiques que nécessaires avec la participation des parties concernées. L'unité de coordination, déjà identifiée dans chaque État membre, en assure l'organisation ainsi que le suivi et l'évaluation du processus et des réalisations en cours.	Chaque initiative ou action fait appel à des acteurs différents qu'il convient d'identifier et ensuite d'organiser en un groupe de travail régional. Les unités de coordination nationales seront en charge de l'identification tandis qu'il reviendra au groupe de travail régional d'en organiser les tâches et le mode opératoire avec notamment une identification de la structure/unité de coordination régionale qui portera l'initiative ou action et des points focaux nationaux. La COI, du fait de son expérience dans le montage de programmes régionaux d'envergure apportera son expertise et savoir-faire pour la formulation du portage. Elle veillera également à assurer une

Étapes	Échelle nationale (Axe 1)	Échelle régionale (Axe 2 et 3)
		coordination entre les initiatives et actions et les projets en cours (ou en voie de préparation à la COI <sup>104</sup> ).
<p>Etape 2 : définir les objectifs spécifiques, élaborer un cahier des charges et rechercher les financements</p>	<p>La rédaction d'un cahier des charges (ou document similaire) précisera les actions, étapes, échéanciers et responsabilités permettant de faire cheminer correctement l'EB. Ce travail rédactionnel se fera de manière collective<sup>105</sup> afin que toutes les parties prenantes s'approprient le cahier des charges et disposent, de plus, d'une connaissance d'ensemble de son contenu et de la manière dont il sera mis en œuvre.</p> <p>Le principe de subsidiarité<sup>106</sup> doit être appliqué autant que faire se peut afin d'impliquer pleinement les parties prenantes au niveau décisionnel et actif le plus approprié (secteurs économiques, collectivités territoriales, associations, société civile, etc.).</p> <p>Les modes de financements devront être définies en fonction des tâches à réaliser. Plusieurs modalités pourront être discutés avec les bailleurs potentiels.</p>	<p>L'objectif global de chaque initiative et action doit être bien compris des parties prenantes composant le groupe associé à l'initiative ou action afin de pouvoir définir un ensemble d'objectifs spécifiques auxquels seront rattachés des activités, des résultats et des indicateurs de performances. La déclinaison de l'initiative ou action en activités doit se faire de manière à bien prendre en compte l'ensemble des paramètres, dont les contraintes liées à leur faisabilité et le cas échéant mettre sur pieds des activités complémentaires.</p> <p>Le souci de l'articulation des activités entre le national et le régional doit être constamment à l'esprit afin de s'assurer d'un ancrage fort aux deux niveaux. La COI apportera sa connaissance et assurera la liaison entre les niveaux de décisions et d'actions. La rédaction d'un cahier des charges, où la mise en œuvre des activités est balisée tant en termes de responsabilités que de calendrier et d'enchaînement, ponctue cette étape. Le travail est organisé par l'unité de portage retenue.</p> <p>Les options et mécanismes de financement pourront être discutés avec les partenaires techniques au développement et d'autres partenaires comme les fondations et les ONG internationales (en amont de la table ronde).</p>
<p>Etape 3. mettre en œuvre l'EB nationale, l'initiative ou l'action régionale et veillez à leur suivi-évaluation</p>	<p>Une situation de référence doit être fait de manière détaillée pour qualifier et quantifier la contribution des services bleus (carbone bleu et autres services) et des secteurs de productions de biens et services à l'économie bleue (en étroite collaboration avec les services statistiques nationaux).</p>	<p>Au préalable de la mise en œuvre de toute initiative et action, l'unité de coordination devra établir un état de référence et s'assurer de pouvoir disposer des informations relatives aux indicateurs identifiés. La qualité du suivi-évaluation en dépend.</p> <p>La mise en œuvre de l'initiative ou action, tout en suivant les modes</p>

<sup>104</sup> Notamment pour l'initiative Pollution et le projet EXPLOI consacré au plastique qui va démarrer en 2020.

<sup>105</sup> En ayant possiblement recourt à une aide factuelle et concrète pour la formulation du cahier des charges.

<sup>106</sup> Il vise à rapprocher l'exercice des compétences au niveau le plus proche possible des citoyens, conformément au principe de proximité et à l'échelle décisionnelle la plus appropriée. Voir

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/le-principe-de-subsiarite>

Étapes	Échelle nationale (Axe 1)	Échelle régionale (Axe 2 et 3)
	L'opérationnalisation des activités doit être confié à des prestataires de services selon une sélection rigoureuse. Le suivi sera réalisé par l'unité de coordination de l'EB.	opérateurs classiques, doit s'assurer de la cohérence entre les échelles nationales et régionales.

La mise en œuvre des activités structurantes nationales, des initiatives ainsi que des actions régionales requiert ainsi une participation active de toutes les parties prenantes clés.

## 6.2 Stratégie de financement

La COI a élaboré en mars 2025 un document de stratégie de financement bleue intitulé « Mécanisme de financement innovant de l'économie bleue et circulaire pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien<sup>107</sup> ». Ce document présente quatre instruments qui doivent permettre de mobiliser les fonds<sup>108</sup> nécessaires à une transition effective vers une économie bleue et circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien :

- Obligation Bleue Régionale
- Un dispositif de soutien à la mise en place de PPP, d'échanges dette-nature et à la mobilisation de fonds
- Un Fonds Régional pour l'Economie Bleue et Circulaire
- Un Cadre Régional pour la Finance Durable

Un plan de mobilisation des ressources et des partenaires est également exposé dans le document afin de guider et de structurer ces collaborations. Il vise à garantir la disponibilité des financements nécessaires pour une transition vers une économie bleue et circulaire, tout en couvrant les charges liées aux activités connexes, telles que la gestion, l'administration et la supervision. Ce plan repose, par ailleurs, sur la mise en place de processus pour mobiliser les ressources, renforcer et approfondir les contributions des donateurs existants (tels que l'UE et l'AFD), et élargir la base des donateurs potentiels (tels que SIDA, les gouvernements, les fondations, les agences onusiennes, ou encore des fonds mondiaux comme le FEM et le FVC). Il doit permettre à la COI de mobiliser les ressources et de mettre en place les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement. Cela nécessite ainsi une étroite collaboration avec des partenaires tels que la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, l'UICN, la CEA et d'autres partenaires clés (tel que présenté dans la figure ci-dessous).

<sup>107</sup> Voir :

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2025/10/2.6.-Annexe-2-Mecanisme-de-financement-innovant-de-leconomie-bleue-et-circulaire.pdf>

<sup>108</sup> D'autres instruments existent comme le présente le document du Forum Économique Mondial, voir :

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://reports.weforum.org/docs/WEF-Transformative-Ocean-Investment-Opportunities-2025.pdf>

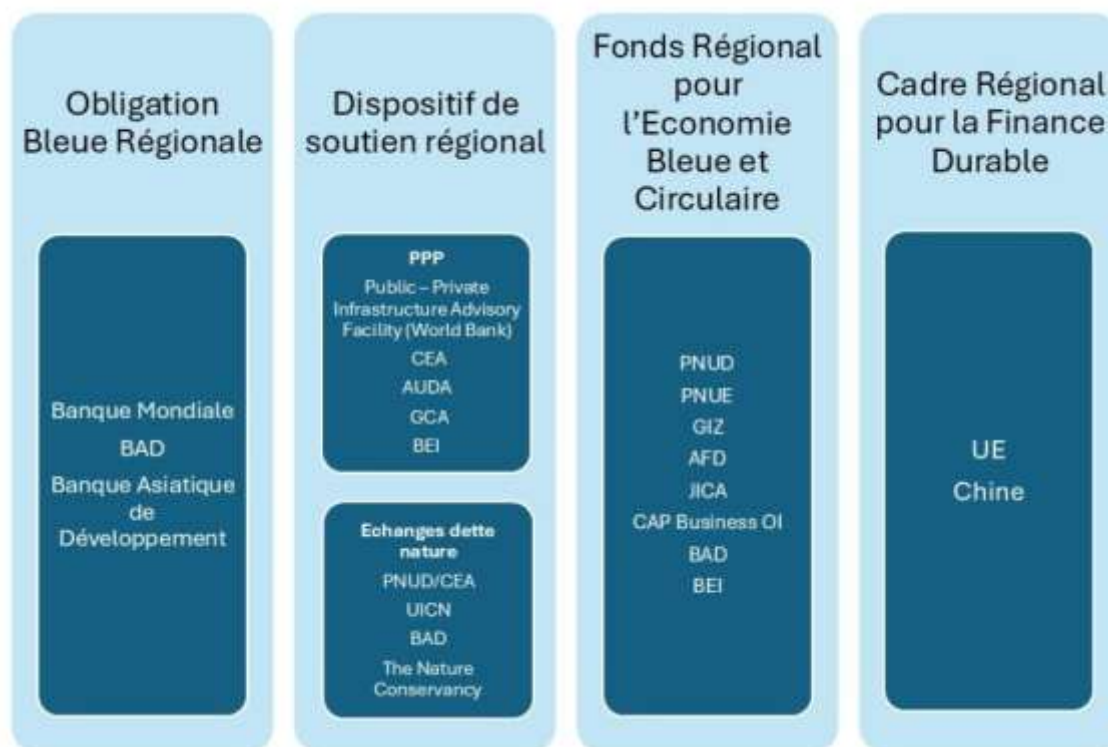


Figure 2 : Les options de financement et partenaires présentés (IOC, 2025)

Le plan de financement du PAREB 2026-2030 proposé se présente de la manière suivante en cinq points repris directement du document de la COI :

- *évaluer les coûts des mesures prévues par le plan d'action* : une estimation précise des coûts associés aux actions permettra de rendre les discussions sur la levée de fonds plus concrètes et de mieux planifier la mise en œuvre. Cette étape repose sur une collecte de données, des estimations professionnelles et une documentation financière basée sur les meilleures pratiques.
- *Renforcer les capacités pour la collecte de fonds* : Il est essentiel de former le personnel chargé de l'économie circulaire et de sensibiliser les équipes dirigeantes et de coordination sur les approches à adopter auprès des partenaires financiers potentiels. Ces efforts contribueront à consolider la base actuelle des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement.
- *Mobiliser des ressources humaines supplémentaires* : Explorer des programmes de volontariat et des détachements de personnel issus des organisations donatrices ou des partenaires pour renforcer les capacités opérationnelles de l'unité de l'économie circulaire, au sein du domaine d'intervention 2 de la COI. Il est prévu également le recrutement d'un expert en mobilisation des ressources, qui contribuera à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement.
- *Développer une stratégie de communication claire* : Cette stratégie doit inclure deux axes :

- Mettre en avant l'avantage comparatif de la COI : En tant que seule organisation régionale composée exclusivement d'États insulaires, la COI a une expertise reconnue dans le développement durable, la gestion des ressources naturelles, adaptation climatique et la conservation de la biodiversité. Elle joue un rôle clé dans la coopération régionale, couvrant non seulement ses États membres, mais aussi des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'autres régions insulaires.
- Améliorer la visibilité des partenaires financiers : Il est essentiel de valoriser publiquement les contributions des partenaires et de mettre en évidence les résultats concrets rendus possibles grâce à leur soutien.
- *Sensibiliser et engager les donateurs actuels et potentiels* : Approcher les donateurs actuels (AFD, UE, JICA, Banque mondiale, FAO, FIDA) et potentiels (GIZ, USAID, SIDA, FEM, FVC, Fondation Coca-Cola) afin de les informer du plan d'action, des besoins de financement et des opportunités liées à leur engagement dans la transition vers une économie bleue et circulaire. Le Tableau 6-1 présente des potentiels partenaires pour la concrétisation de ce mécanisme financier avec leur implication sectorielle.

**Approcher des donateurs peut être réalisé par l'organisation d'une table ronde régionale dans le courant de 2026.** Une telle table ronde dédiée à l'Économie bleue devra être organisée afin de clore la phase d'élaboration du PAREB et assurer la transition vers une phase opérationnelle. Elle réunira les principales parties prenantes dont la primature, les ministères techniques, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers (notamment ceux mentionnés dans la figure 3 ci-avant). Elle a pour objectif de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les premiers jalons de l'Économie bleue tant à l'échelle régionale (notamment les initiatives transversales et régionales) et nationales pour les actions domestiques. Conçue comme un forum de haut niveau, sous la haute autorité du Secrétaire général de la COI, cette table ronde permettra, de plus, de sensibiliser et d'engager l'ensemble des acteurs sur les enjeux de l'Économie bleue dans le sud-ouest de l'océan Indien.

**Afin de faciliter l'intervention des partenaires, un jeu de deux ou trois grands programmes structurants pourrait être développé.** Cela permettrait de mieux ancrer l'intervention des partenaires dans les réalités régionales, tout en l'inscrivant dans la logique de mise en œuvre définie par la COI. La table ronde se déclinera, ainsi, autour de présentations et discussions du PAREB. Elle sera, ensuite, plus particulièrement consacrée à la discussion autour des programmes structurants et enfin confirmation par les parties prenantes de leur engagement pour la mise en œuvre de l'EB.

Sous la cotutelle de la COI et de ses États membres, une équipe devra être mise en place pour organiser la table ronde, y compris la communication et la visibilité. Elle pourrait bénéficier de l'assistance technique et financière d'un partenaire de coopération.

Quatre étapes vont jaloner sa préparation, tenue et suivi (cf. Tableau ci-dessous) :

- l'étape n°1 consiste en l'adoption par le Conseil des ministres de la COI du PAREB (premier trimestre 2026) ;
- l'étape 2 vise à communiquer sur la table ronde (deuxième trimestre 2026) ;
- l'étape 3 est la tenue de la table ronde elle-même (début troisième trimestre) ;

- l'étape 4 concerne le suivi des engagements pris. Elle permettra de conduire le processus d'opérationnalisation des engagements pris de part et d'autre. Cette étape spécifique visera à assurer leur suivi, en vue de mobiliser les ressources promises lors de la tenue de la table ronde. Elle inclura des réunions techniques afin de finaliser l'architecture budgétaire, préciser les différents instruments et modalités de financement.

**Tableau 3** : Étapes de préparation, tenue et suivi de la table ronde pour le financement du PAREB

Étapes	Échéance
<b>Étape 1 : Adoption par le conseil des ministres de la COI du PAREB</b>	
Préparation d'une note technique sur le PAREB 2026-2030 en conseil des ministres	Janvier 2026
Ateliers de communication vis-à-vis des principaux ministères concernés	Janvier-mars 2026
Communication en conseil des ministres	Mars-avril 2026
<b>Étape 2 : Communications sur la table ronde</b>	
Édition du PAREB	Avril 2026
Transmission aux parties prenantes	Avril 2026
Recrutement d'une agence de communication et d'un maître de cérémonie	Mai 2026
Réalisation des supports (film institutionnel, kakemono, plaquettes, banderoles, etc.) et des kits (sacs, tee-shirts, clé USB, carnet ; etc.)	Mai-juillet 2026
Visites aux partenaires afin de prédéfinir les engagements	Avril-juillet 2026
<b>Étape 3 : Tenue de la table ronde</b>	
Mise en place du comité d'organisation	Avril 2026
Préparation des stands d'exposition	Avril-Août 2026
Tenue de la table ronde	Septembre/Octobre 2026
<b>Étape 4 : Suivi après la table ronde</b>	
Suivi des engagements	2026-2030
Réunions techniques	Biannuelle 2026-2030

## Annexe 1: Présentation synthétique de la mise en œuvre des actions du PAREB 2020-2025

Le tableau ci-dessous est présenté à titre informationnel, d'avantage comme un aide-mémoire que comme un outil analytique de revue de mise en œuvre. Il a été complété par les pays en novembre 2025 et finalisé lors de l'atelier de validation du PAREB 2026-2030. Le détail des réalisations est présenté de manière disparate selon les pays mais correspond à ce que les pays ont souhaité y faire figurer. Les niveaux de mise en œuvre sont caractérisés de la manière suivante : élevé, moyen, faible.

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
Axe 1	<b>Axe 1 : Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI</b>		
	1.1 Définition de champ d'application de l'EB	Variable selon les pays	Élevé à Madagascar, La Réunion et aux Seychelles. Par exemple, aux Seychelles, quatre piliers clés sont considérés : 1. diversification économique, 2. océans sains et productifs, 3. une main-d'œuvre dynamique, 4. environnement propice  Moyen à Maurice : A Maurice, en 2025, l'unité d'économie bleue, autrefois sous la tutelle du ministère de la pêche et de l'économie bleue, à passer au ministère de L'Agro-industrie, Sécurité alimentaire, Economie Bleu et la pêche. Moyen également aux Comores : déplacement de la tutelle de l'EB du ministère des Affaires étrangères vers le ministère en charge la pêche.
	1.2 Connaissance du potentiel bleue et des contraintes	Variable selon les pays	Élevé à Maurice du fait de la réalisation de nouvelles études et à Madagascar du fait d'un important travail d'évaluation des services écosystémiques littoraux.  Moyen dans les autres pays dont les Comores où le Socle 2 du Programme Comores Émergent (PCE) se met en place, notamment pour promouvoir la Transition Structurale de l'EB des Comores pour relancer l'économie. Aux Seychelles, la manque de compréhension de l'économie bleue dans le grand public est patent (une enquête de UNISEY montre que 41% de la population ignorait encore ce que signifiait l'EB).

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
	1.3. Coordination	Variable selon les pays	<p>Élevé à La Réunion et aux Seychelles. Pour ce dernier, le Département de l'EB est chargé de coordonner et de faciliter les activités de l'EB. Malgré cela, il manque un certain niveau d'autorité pour pousser les acteurs dans ce domaine. Le Département n'a pas le pouvoir d'obliger les organisations à prendre en place des initiatives. Avec le nouveau gouvernement (2025), un Conseil de l'Économie Bleue (comme un Conseil) sera instauré pour superviser le travail du Département. De plus, il existe déjà une discussion avancée concernant l'introduction d'une Autorité des océans (SOA).</p> <p>Moyen à Maurice et à Madagascar : absence de structure de mise en œuvre opérationnelle nationale malgré l'existence d'un Comité National. A Maurice, une nouvelle unité EB est en place pour la coordination.</p> <p>Faible aux Comores : le comité national mis en place n'est pas opérationnel.</p>
	1.4 Communication et sensibilisation	Variable selon les pays	<p>Moyen dans tous les pays : à l'échelle régionale, la COI a réalisé une campagne de sensibilisation à la gestion intégrée de la zone côtière.</p> <p>Les Comores ont organisé en 2023 la conférence ministérielle sur l'économie bleue et actions climatiques en Afrique avec la déclaration de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique.</p> <p>Madagascar a réalisé une campagne de sensibilisation à l'échelle des régions en 2023.</p> <p>A Maurice, campagnes ponctuelles, faible visibilité régionale. Un programme de préconsultations a été fait sous les assises de l'océan 2025 du 07-18 octobre 2025 pour sensibiliser et pour prendre en considération les défis et opportunités présent dans le secteur de l'EB.</p> <p>Aux Seychelles, plusieurs activités ont été entreprises. En 2020, formation d'une groupe de la jeune sur l'économie bleue ; 2023, élaboration d'une stratégie de communication financée par l'UE, 2024, soutien de la CEA et PNUE pour un bootcamp et subvention aux entrepreneurs de l'EB et de l'économie circulaire ; 2025,</p>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
			recrutement une personne en communication ; 2022-2024, des activités d'éducation et de sensibilisation dans toutes les institutions publiques et privées (primaires, secondaires et centres professionnels) ; 2023-2025, l' intégration d'une gestion océanique durable dans les élèves du secondaire 1 (12-13 ans) ; 2025: la création de plusieurs séries documentaires pour sensibiliser à ce qui a été accompli ces 10 dernières années (pour célébrer les 10 ans de l'économie bleue des Seychelles) ; 2025, événement national : organisation d'un marché de l'économie bleue pour célébrer les 10 ans)
	1.5 Mobilisation des ressources et financement	Moyen et Faible	<p>Moyen à Madagascar : Table ronde organisée en 2024 mais peu de retombées</p> <p>Faible dans les autres pays pour ce qui est de la recherche de budget additionnel aux dotations gouvernementales. Plusieurs bailleurs financent déjà les activités de l'EB comme aux Comores où interviennent l'OIT, la BM, l'AFD, le PNUD, le FEM.</p> <p>A Maurice, financements dispersés, mécanisme dédié mais limitée (PNUD, EU, AUC, COI etc.). Le Gouvernement National a un budget dédié à L'EB. Le Ministère des Finances organise le "National Climate Investment Forum" en Février-Mars 2026 pour emmener les financements pour développer l'économie relatif au changement climatique.</p> <p>Aux Seychelles, le Département EB ne dispose pas de budget spécifique pour la mise en œuvre des projets en lien avec l'économie bleue. Forte dépendance au financement des donateurs</p>
Axe 2	<b>Axe 2 : Initiatives régionales fédératrices</b>		
	2.1 Côtes et océan sans pollution et plastique	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme EXPLOI et projet gestion des déchets de la COI.</li> <li>- Projet ISLANDS qui vise à gérer de manière sûre et durable les produits chimiques et les déchets dangereux, impliquant Maurice, Seychelles et Comores.</li> <li>- Conformément aux engagements des Etats insulaires lors de la conférence ministérielle EB et EC en 2023 :</li> </ul>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration de la stratégie régionale de la Convention de Nairobi, contre la pollution plastique et les produits chimiques associés, avec le soutien de la COI</li> <li>○ Plan d'action régional pour l'économie circulaire des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien</li> <li>○ Mécanisme de financement de l'économie bleue et circulaire des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien</li> <li>○ Une feuille de route pour la mise en place de la REP régionale des déchets pneumatiques, électriques et électroniques et emballages, validée par les Etats membres de la COI</li> <li>- Projet <i>OCEAN LITTER</i> : Projet FAO et OMI avec Madagascar : réduction déchet plastique en provenance de transport maritime et pêches.</li> <li>- Initiative sur les récifs coraliens CRR : Coral Reef Rescue avec FEM (Global Environmental Fund – GEF 2024-2028)</li> <li>- Gestion de la pollution marine avec la Convention de Nairobi (2024)</li> <li>- Promotion de l'économie circulaire dans le textile par la gestion durable des produits chimiques et des déchets avec ONUDI – Lesotho – Afrique du Sud – GEF (2024)</li> <li>- ISLAND PLAS : avec UICN – Maurice – Comores – Madagascar – Seychelles (2024-2026)</li> <li>- Project régionale de la FAO sur les filets de pêche fantôme jeter en mer venant du secteur de la pêche soumis pour financement</li> <li>- Plusieurs initiatives nationales notables comme à Maurice : programmes de nettoyage côtiers, mais absence de cadre réglementaire fort. Les effets sur les écosystèmes et la santé humaine encore au stade de recherches, projet de PhD sur le micro-et-macro plastique au niveau de l'Université de Maurice. L'utilisation des plastiques à usage unique a été banni à Maurice. Aux Seychelles, il y a des projet d'économie circulaire (PNUD), transition vers la circularité dans la gestion des déchets plastiques, interdiction du plastique par exemple paille, ballons, projets de nettoyage (FAD), projet de nettoyage d'Aldabra.</li> </ul>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
	2.2 Bilan carbone positif	Moyen	<p>Pas de programme régional spécifique.</p> <p>Aux Comores, le projet de biodiversité du PNUD/FEM, le projet <i>Blue-Green Island</i> du FEM, ULANGA MALI (AFD).</p> <p>Projet ports verts de l’océan Indien avec l’AFD et l’Association des Ports des îles de l’OI (achevé fin 2022)</p> <p>À Maurice : Travaux avancés sous le National Blue Carbon Task Force. Le mapping a été fait à Maurice et il prévoit faire le mapping des BCE et stock de carbone d’ici 2030. Intégration systématique du carbone bleu dans la NDC3.0 en termes d’adaptation, mais pas de projet de décarbonisation implémenter. Le Département du transport maritime prévoit de venir avec un plan de décarbonisation du secteur en 2026.</p> <p>Aux Seychelles : Blue Carbon Lab —évaluation du carbone bleu pour les systèmes de mangroves ;Seychelles Seagrass Mapping and Carbon Assessment (2025) ; Première carte validée sur le terrain des prairies d’herbiers marins à travers les eaux des Seychelles ; la quantification du stockage du carbone et l’identification des zones de puits carbone à forte valeur ajoutée pour les herbiers marins ; Feuille de route vers des opportunités de carbone bleu aux Seychelles (2022) ;Un plan stratégique à long terme définissant comment les Seychelles peuvent protéger, restaurer, surveiller et tirer parti de leurs écosystèmes à carbone bleu (mangroves, herbiers marins) — contribuant à l’atténuation climatique, à la résilience côtière et aux marchés potentiels du carbone bleu ; Engagements nationaux dans le cadre des objectifs de contribution déterminée au niveau national ; Objectifs de carbone bleu : Engagés 2021–2025 (NDC révisé) Engagements à protéger une grande partie des écosystèmes de mangroves et d’herbiers marins (50 % d’ici 2025, 100 % d’ici 2030) en tant qu’atténuation basée sur la nature, inclure les puits de carbone bleu dans l’inventaire national de GES, Intégrer la protection des écosystèmes du carbone bleu dans la planification côtière et des infrastructures).</p>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
	2.3 Santé écologique et bien-être humain	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme RECOS mais avec des interventions centrées sur la résilience.</li> <li>- Projet CORDIO EAST AFRICA : suivi et sante des récifs coraliens (depuis 2022)</li> <li>- A l'échelle des pays, certaines initiatives sont à noter :  A Maurice : des études pilotes sur bien-être côtier (ICZM) et RECOS, mais non institutionnalisées, suivit écosystème national, Marine Spatial Planning  Aux Seychelles : Planification spatiale marine (SMSP) ; Plus de 30 % des ZEE des Seychelles sont désignées comme zones protégées ou gérées, protégeant les récifs, les mangroves et les herbiers marins. Entré en droit en mars 2025 après un processus de dix ans</li> </ul>
	2.4 Exploration des énergies bleues	Faible	<p>Peu d'avancées globalement car pas de programme/projet spécifique.</p> <p>A noter toutefois :</p> <p>A Maurice : un projet de production d'énergie éolienne en mer</p> <p>Aux Seychelles : PV solaire flottant en nom de Seysun Lagoon Floating PV qui est une centrale photovoltaïque flottante de 5,8 MW dans le lagon de Providence, Mahé</p>
Axe 3	<b>Axe 3 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale</b>		
	3.1 Recherche et formation conjointe	Moyen/Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte composante scientifique au sein du projet RECOS pour la collaboration scientifique régionale, permettant une meilleure intégration des pays de la COI dans les travaux régionaux du WIOMSA et Convention de Nairobi</li> <li>- Plusieurs thèses en cours et stages de masters ; aide à la publication scientifique au niveau des travaux de thèses mais aussi au niveau régional en appui au WIOMSA (exemple » MPA Outlook ; Rapport régional sur le statut des herbiers marins dans la région OIO ; Guide régional des protocoles de suivi des mangroves etc.). Partenariat fort avec le WIOMSA et certains de ces réseaux régionaux (WIOMPAN, WIOMN, WIOSN) ; Partenariat avec l'IRD.</li> <li>- Une étude de faisabilité sur la mise en place du campus des métiers de l'océan Indien (mai 2022) sous l'égide de OMT</li> </ul>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un programme de formation sur la promotion de l'emploi décent et l'entrepreneuriat durable dans les domaines des énergies renouvelables d'origine marine (Maurice) et de l'économie circulaire (Seychelles) dans le cadre du projet UN SDG FUND et l'OIT.</li> <li>- Une évaluation rapide des besoins en compétences dans le domaine des énergies renouvelables marines (Maurice) et de l'économie circulaire (Seychelles) (juin 2023)</li> <li>- Stratégie régionale de la recherche et innovation de l'océan Indien, axé sur l'océan et climat, en cours d'approbation au niveau des instances de la COI</li> <li>- Plan de mise en œuvre du cadre de partenariat pour la mobilité des compétences tenant compte de la dimension du genre dans la région de l'océan Indien (novembre 2023)</li> <li>- Participation active de la COI sur l'animation de la plateforme sciences-politique initiée par WIOMSA et la Convention de Nairobi en cours</li> <li>- HEI-BLUE : programme de renforcement de capacités des universités de l'océan Indien dans l'entrepreneuriat bleu, financé par UE dans le cadre du programme EURASMUS (avec l'université d'Alicante) de 2024 en 2027</li> <li>- Le programme de recherche BRIDGES (pêche et biodiversité dans l'océan Indien) qui a démarré en 2024 devrait soutenir des initiatives communes. Les autres initiatives régionales sont :</li> <li>- WOMESA: <i>Association for Women in the maritime sector in eastern and southern Africa</i> (depuis 2016)</li> <li>- AWLN : <i>Africa Women Leadership Network</i></li> <li>- RESEA : conservation des ressources naturelles et le développement Communautaire (2023 - 2027)</li> <li>- SWIOFISH 2 (2018 – 2023): AIODIS: African Indian Ocean Developing Island States</li> <li>- ITT : avec la Convention de Nairobi (2023)</li> <li>- En termes d'éducation, les Comores disposent d'un module de formation de l'EB à la Faculté des Sciences et Techniques.</li> <li>- A Maurice, des partenariats existent entre différents partenaires régionaux, WIOSAP, WIOMSA, RECOS, ExPLOI, IRD, Cours Nationale et Recherche en Eb.</li> </ul>

Axe	Initiative	Niveau de mise en œuvre	Information sur la mise en œuvre (projets, programmes, etc.)
			<p>D'autres travaux ont été réalisés avec les Seychelles notamment dans le JMA pour la biodiversité et l'exploration des minéraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux Seychelles, les expéditions avec Monaco et Nekton ont permis aux Seychellois d'améliorer leur connaissances et expériences lors de ces expéditions.</li> </ul>
	3.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tentatives pour dynamiser le transport régional.</li> <li>- CTR sur l'amélioration de la connectivité maritime et la feuille de route associée pour 5 ans, avec le soutien financier de JICA</li> <li>- Feuille de route de la chaîne de valeur régionale des déchets pneumatiques, électriques et électroniques</li> <li>- Feuille de route de la chaîne de valeur régionale du maïs, associé à la connectivité maritime</li> </ul>
	3.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	Faible	Pas d'avancée, essentiellement dû à la crise sanitaire de 2020-2022. A Maurice, le <i>Blueprint</i> du tourisme finaliser et consolidant les activités océaniques.
<p><b>Commentaire général :</b> La crise sanitaire a entravé la mise en œuvre de lu PAREB intervenant au moment de sa validation. La mise en œuvre de l'EB à l'échelle régionale est pour le moment assurée par des projets ou programmes qui étaient déjà, pour la majorité d'entre eux dans le « pipeline » au moment de la rédaction du PAREB 2020-2025. A l'échelle nationale, seul Madagascar a réalisé des avancées significatives quant à la structuration de l'EB.</p>			

## Annexe 2: Effets de la crise sanitaire relative à la COVID-19

L'émergence du Coronavirus en début d'année 2020 a profondément altéré la vie quotidienne et le fonctionnement des sociétés insulaires de l'océan Indien. Les mesures de confinement et de restriction générale des déplacements ont touché directement les secteurs de l'économie bleue comme le tourisme, le transport maritime, la pêche et par ricochet les industries et services en périphérie. Malgré l'intensité des dommages économiques et sociaux, très peu d'informations quantifiées sont disponibles : aucune étude n'a été réalisée à l'échelle de la COI. Qui plus est, en l'absence de comptabilité bleue, spécifiquement dédiée aux secteurs de l'économie bleue, il demeure mal aisé de définir la valeur ajoutée générée et les emplois engendrés par les différentes activités commerciales<sup>109</sup>. Aussi, n'est-il toujours pas possible d'établir un diagnostic précis de l'impact de la pandémie sur l'activité des secteurs de l'économie bleue des pays insulaires de la COI ; et dès lors, encore plus difficile de prendre les mesures appropriées<sup>110</sup>.

La baisse de fréquentation touristique des îles de l'océan Indien s'est située globalement à 70% selon l'organisation mondiale du tourisme<sup>111</sup> pour l'année 2020. Un retour à la normale (avec comme référence l'année 2019 où les îles ont accueilli un peu plus de 2 millions de touristes) s'est fait à partir de 2023 avec des records de fréquentation en 2024 pour la plupart des îles. Les îles les plus affectées sont celles qui sont fortement dépendantes du tourisme comme les Seychelles (près de 40% du PIB), Maurice (25% du PIB). La Réunion, comme les Comores et Madagascar sont également touchées mais, du fait d'une plus grande diversité de leur économie et donc d'une moindre dépendance au tourisme, les dommages sont plus circonscrits et diffus. Globalement, on peut estimer à près de 120 000 le nombre de personnes du secteur touristique des pays insulaires directement et durablement affectées par la situation sanitaire en 2020 et 2021.

Pour le transport maritime, l'UNCTAD<sup>112</sup> note que les pays insulaires ont été particulièrement touchés, en 2020 et dans une moindre mesure en 2021, par la réduction de la capacité de transport des navires déployés et la réduction du nombre d'escales directes. Pour ces pays, manquer une escale peut être vital pour leur économie et les communautés locales, car ils

---

<sup>109</sup> C'est à ce titre que l'UNECA s'emploie depuis 2020 à définir un outil d'évaluation de l'économie bleue qui intègre à la fois les données économiques (valeur ajoutée, emploi), environnementales (valeur des services écosystémiques) et sociales (équité, genre, etc.). L'outil a été présenté en novembre 2020 avec une application aux Seychelles, Djibouti et Rwanda. Il continue d'être perfectionné pour déboucher sur une version clé en main disponible pour la fin 2021 (Voir :

[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewi6q-jmI3vAhUS4OAKHe7dCUkQFjAAegQIBRAD&url=https%3A%2F%2Fwww.uneca.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F%2FSROs%2FEastern-Africa%2FCISOE-](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewi6q-jmI3vAhUS4OAKHe7dCUkQFjAAegQIBRAD&url=https%3A%2F%2Fwww.uneca.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F%2FSROs%2FEastern-Africa%2FCISOE-24%2Fdraft_conceptnote_aegm_blue_economy.pdf&usg=AOvVaw3g9KK68Zw8-x-JCzzSkn47)

[24%2Fdraft\\_conceptnote\\_aegm\\_blue\\_economy.pdf&usg=AOvVaw3g9KK68Zw8-x-JCzzSkn47](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewi6q-jmI3vAhUS4OAKHe7dCUkQFjAAegQIBRAD&url=https%3A%2F%2Fwww.uneca.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F%2FSROs%2FEastern-Africa%2FCISOE-24%2Fdraft_conceptnote_aegm_blue_economy.pdf&usg=AOvVaw3g9KK68Zw8-x-JCzzSkn47)). Une série de cours en ligne va être prodiguée à l'été 2021 par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour l'utilisation de cet outil. En parallèle, l'UNECA tente de développer un compte satellite bleue pour les Seychelles et les Bahamas (en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes (voir : [https://issuu.com/raquelfrederick/docs/draft\\_20paper\\_20-20comparative\\_20besa\\_working\\_20d](https://issuu.com/raquelfrederick/docs/draft_20paper_20-20comparative_20besa_working_20d))

<sup>110</sup> D'où le lancement en janvier 2021, par la COI en collaboration avec l'AFD et Cap Business océan Indien, de l'analyse des vulnérabilités des îles du Sud-ouest de l'océan Indien afin de mieux cerner et évaluer les effets directs et indirects de la pandémie et des mesures d'accompagnement social.

<sup>111</sup> Voir : <https://www.unwto.org/fr/la-covid-19-et-le-tourisme-2020-retrospective-de-l-annee>

<sup>112</sup> Voir le rapport UNCTAD sur les effets de la crise COVID 19 sur le transport maritime :

<https://tft.unctad.org/documents/cpvid-19-and-maritime-transport-impact-and-responses/>

dépendent fortement du transport maritime pour une grande partie de leurs importations, y compris la fourniture de biens essentiels. Seul Maurice, apte à accueillir des navires de ligne de plus de 14 000 EVP (équivalent vingt pieds), a enregistré une baisse de navires pendant les mois d'avril et mai 2020 et a perdu une escale hebdomadaire sur les 13 en opération. A l'inverse, les Seychelles ont enregistré au cours de la même période une légère augmentation du trafic de marchandise au port de Victoria. A La Réunion, dont le port accueille des navires de 12 000 EVP, le trafic de conteneurs n'a que très faiblement baissé par rapport à 2019 (-2%), avec un effet de rattrapage au deuxième semestre après des baisses très fortes en mars-avril-mai. Les informations éparses émanant des autres pays ne permettent pas de fournir des indications précises mais indiquent en revanche une baisse globale des volumes du trafic entrant et sortant, notamment en raison de la réduction des importations et exportations de matières premières et produits manufacturés depuis et vers l'Asie, l'Europe et l'Afrique continentale<sup>113</sup>.

La pêche des 5 États membres de la COI est également affectée par la crise sanitaire. La pêche industrielle thonière a été partiellement paralysée en 2020 par les difficultés inhérentes au renouvellement des équipages (fermeture des aéroports de la région et impossibilité de débarquement des marins non-ressortissants du pays du port d'escale) et à l'avitaillement des navires. La Réunion a, à cet égard, fourni d'importants efforts pour permettre la réalisation des relèves d'équipage sur les navires de commerce et de pêche de l'ensemble de la zone, avec près de 15000 marins relevés en 2020. La pêche artisanale aux Seychelles et, dans une moindre mesure à Maurice, subit de plein fouet la crise touristique : les hôtels constituent la première destination du poisson et crustacés capturés aux abords des côtes. Les difficultés à l'exportation du poisson frais et congelé vers l'Asie et l'Europe, notamment en raison de la fermeture des frontières<sup>114</sup>, mettent par ailleurs un coup de frein aux activités de la pêche côtière dont la production, de forte valeur commerciale (langoustes vivantes de Madagascar) ou ne correspondant pas au goût local (holothuries des Seychelles), ne peut que difficilement être écoulee sur le marché local. Si, globalement cela contribue à réduire l'effort de pêche des États membres de la COI et des pays de pêche lointaine du thon, cela ne semble pas participer à la réduction des activités de pêche INN du fait des difficultés à l'organisation de la surveillance et l'observation en mer.

Globalement la crise sanitaire actuelle fragilise les économies insulaires peu diversifiées, axées sur le tourisme de masse et fortement dépendantes des échanges extérieurs pour leur fonctionnement. Elle révèle leur vulnérabilité à tout choc extérieur et montre, en filigrane, l'inanité d'un tel modèle de développement.

---

<sup>113</sup> Globalement, les importations et exportations totales en Afrique ont baissé respectivement de 21 % et 36% en avril 2020 comparativement à avril 2019.

<sup>114</sup> A La Réunion, les exportations de produits de la pêche n'ont pas souffert de la fermeture des frontières, qui ne concernaient pas les marchandises, mais de la réduction des programmes de vols et de la fermeture des lieux de consommation dans les pays clients.

## Annexe 3: Présentation détaillée de chacun des axes d'intervention

Axe 1 : Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI					
L'objectif la composante 1 est de structurer le développement et la mise en œuvre de l'économie bleue dans les États membres de la COI					
Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
1.1 Définition de champ d'application de l'EB	<p>1.1.1 Concevoir une définition unique de l'EB à partir de la définition régionale (proposée dans le présent rapport)</p> <p>Élaboration et adoption d'une définition régionale unique harmonisée de l'économie bleue en s'inspirant de toutes les définitions nationales des Etats membres</p>	<p>Chaque État membre dispose d'une définition de l'EB inspirée (ou compatible avec celle) de la définition régionale</p> <p>Chaque État membre dispose d'une définition claire, harmonisée et validée de l'économie bleue</p>	<p>Définition de l'EB disponible dans un document officiel</p> <p>Existence d'un document officiel (Loi, décret, arrêté) contenant la définition de l'économie bleue</p>	<p>2026</p> <p>(T1 – T3)</p>	<p>Coordination (C) : unité de coordination nationale</p> <p>Partenariat (P) : ensemble des parties prenantes</p>
	<p>1.1.2 Identifier les secteurs socio-économiques de l'EB qui requièrent une intervention dans chacune des trois catégories identifiées (résolution des problèmes actuels, amélioration de l'existant, innovation et développement)</p> <p>Cartographie et priorisation des secteurs socio-économiques existants et émergents de l'économie bleue nécessitant des interventions ciblées, renforcement de l'existant et développement de l'émergent, en tenant compte des besoins et contraintes nationales.</p>	<p>Etat de lieux de chacun des secteurs socio-économiques de l'EB</p> <p>État des lieux complet et priorisé des secteurs socio-économiques existants et émergents de l'EB, avec identification des interventions nécessaires pour chaque catégorie</p>	<p>Rapport disponible</p> <p>Rapport national ou document stratégique présentant la cartographie des secteurs de l'EB, les priorités et les interventions associées.</p>	<p>2026</p> <p>(T2- T4)</p> <p>2027</p> <p>(T1)</p>	
	<p>1.1.3 Identifier les composantes environnementales sur lesquelles intervenir afin de restaurer et valoriser le potentiel bleu</p> <p>Identification et évaluation des composantes environnementales clés (écosystèmes marins et côtiers, habitats, biodiversité et services</p>	<p>État de référence des écosystèmes côtiers et marins (en tenant compte de leur état de santé) et les services écosystémiques générés</p> <p>État de référence des écosystèmes marins et côtiers</p>	<p>Rapport disponible</p> <p>Rapport national d'inventaire écologique et cartographie des composantes</p>	<p>2026</p> <p>(T2 – T4)</p>	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	écosystémiques associés) nécessitant des interventions pour restaurer, protéger et valoriser le potentiel bleu national	documenté, incluant leur état de santé, les services écosystémiques fournis et les priorités d'intervention pour la restauration et la valorisation	environnementales prioritaires		
	1.1.4 Définition des priorités socio-économiques (économie circulaire) et environnementale, restauration et mise en valeur des écosystèmes côtiers	Priorisation documentée tant pour l'économie que l'environnement	Atelier(s) de concertation tenu(s) et rapport national disponible	2026 (T1 – T4)	
1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes	1.2.1 Inventaire du potentiel socio-économique en fonction des connaissances actuelles et Identification des contraintes pour l'exploitation durable du capital bleu	Potentiel socio-économique des ressources bleues et secteurs traditionnels et émergents évalué et contraintes identifiées et classifiées en fonction de leur nature (environnementale, technologique, financière, légale)	Rapport d'inventaire économique disponible	2026-27	C : unité de coordination nationale  P : Ministères de l'économie et de l'environnement.  P : Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales spécialisées.
	1.2.2 Inventaire du potentiel environnemental, notamment pour l'apport à la CND, et Identification des contraintes pour l'inclusion des services écosystémiques dans la CND et notamment le carbone bleu  Réalisation d'un inventaire détaillé du potentiel environnemental national, en mettant l'accent sur les services écosystémiques contribuant à la Contribution Nationale Déterminée (CND), notamment le carbone bleu,	Potentiel écologique évalué, notamment celui des services afférents à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, contraintes identifiées (disponibilité de l'expertise, cadre du CND, etc.)  Potentiel écologique évalué, notamment celui des services afférents à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, contraintes identifiées (disponibilité de l'expertise, cadre du CND, etc.)	Rapport d'inventaire écologique disponible  Rapport d'inventaire écologique disponible	2026 (T3 – T4)  2027 (T2 – T4)	
	1.2.3 Mise en place d'un mécanisme structuré de dialogue entre toutes les parties prenantes nationales et régionales, incluant la COI, les	Échéancier et modalités organisationnelles (entre les	Calendrier des réunions et mode de fonctionnement	2027 - 29	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	autres États insulaires et les partenaires techniques au développement	parties prenantes et avec les partenaires extérieurs) effectifs	disponibles dans un document officiel		P : COI
1.3 Coordination	1.3.1 Participation inclusive (possibilité d'avoir un comité de mise en œuvre élargi et d'un comité restreint afin de faciliter la tenue des réunions)  Création d'une plateforme Inclusive régionale sur l'Economie Bleue au niveau de la coi	Comité de mise en œuvre de l'EB, comprenant l'ensemble des parties prenantes, en place.	Recensement de l'ensemble des parties prenantes et document officiel de présentation de la composition du Comité de mise en œuvre	2027 - 30	C : unité de coordination nationale  P : parties prenantes P : Secteur privé P : Institut de recherche et université (partenariat extérieur à prévoir)
	1.3.2 Organisation du dialogue entre les parties prenantes, avec la COI et les autres îles, et avec les partenaires techniques au développement  Encourager la collaboration entre le secteur public, le secteur privé, et les ONG pour financer des projets liés à l'Economie Bleue.  Créer des alliances stratégiques pour renforcer les efforts de sensibilisation et de protection des mers.	Échéancier et modalités organisationnelles (entre les parties prenantes et avec les partenaires extérieurs) effectifs  Meilleure coordination entre les secteurs publics, privé et ONG  Renforcement des capacités de financement pour les projets environnementaux.	Calendrier des réunions et mode de fonctionnement disponibles dans un document officiel  Nombre de partenariats établis et projets financés,  Impact mesuré des projets sur la réduction de la pollution marine  Réunions ou forums tenus pour la collaboration intersectorielle.	2026-30	P : COI P : Partenaires techniques au développement  P : Office national des statistiques P : ministère de l'Environnement
	1.3.3 Collaboration pour la mise en place des programmes de surveillance des écosystèmes marins afin d'évaluer les impacts (pollution, qualité de l'eau, état de santé écosystémique)  Partage des données sur la biodiversité marine pour soutenir les efforts de conservation.	Etablissement de programmes de surveillance réguliers,  Amélioration de la qualité des eaux  Meilleure connaissance de la biodiversité marine.	Fréquence des rapports sur l'état de santé écologique  Variation des indicateurs de biodiversité (espèces observées, abondance générale)	2026-30	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	1.3.4 Développement des initiatives et actions transversales collectives	Réalisation des initiatives et actions transversales dans le domaine économique et environnemental	Rapports de suivi avec indicateurs de performance disponibles	2026-27	
	1.3.5 Renforcement du partenariat public-privé (PPP)	Accords de PPP effectifs pour la mise en œuvre des initiatives et des actions transversales	Accords PPP signés	2026-29	
	1.3.6 Amélioration de l'expertise et développement des outils de l'EB : Planification spatiale maritime (PSM) ; Comptabilité de la valeur ajoutée (VA) et des emplois de l'EB et des services écosystémiques (compte du capital naturel bleu)	PSM est effective et intégrée au processus décisionnel  Comptes satellites de la comptabilité nationale effectif pour la mesure de la VA et des emplois liés à l'EB  Compte spécifique à la mesure du carbone bleu et des autres services écosystémiques d'importance opérationnel dans le cadre de la CND	PSM en place  Comptes satellites BE partie prenante de la comptabilité nationale  Comptabilité bleue en place	2026-28	
	1.3.7 Suivi et Évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Suivi des progrès réalisés pour la mise en œuvre de l'EB. Diagnostic des difficultés et propositions d'amélioration de la performance des initiatives et actions transversales	Rapports de suivi évaluation disponibles	2026-30	
1.4 Communication et sensibilisation	1.4.1 Sensibilisation de la population et des parties prenantes à l'importance de l'EB. Actions de sensibilisations conjointes avec celles proposées dans le cadre de l'économie circulaire et de la valorisation des écosystèmes côtiers  Mise en œuvre des actions de sensibilisation coordonnées auprès de la population et des	Population disposant des éléments de connaissance suffisant sur l'EB pour induire un comportement plus responsable et des actions citoyennes  Acteurs économiques comprenant l'EB et mettant en	Résultat d'une enquête annuelle relative au niveau de connaissance de l'EB (population et enfants dans les écoles) et d'intégration des principes de l'EB dans les activités et	2026-30	C : unité de coordination nationale P : entreprise de communication

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	parties prenantes pour renforcer la compréhension et l'adhésion aux principes de l'économie bleue, en synergie avec les initiatives d'économie circulaire et de valorisation des écosystèmes côtiers  Journée Régionale de l'Economie Bleue	pratique l'approche inclusive de l'EB, notamment en matière d'économie circulaire et de valorisation de l'environnement  Intéressement des plus jeunes par des actions dans les écoles et l'utilisation des réseaux sociaux	plans de travail (acteurs économiques)		
	1.4.2 Dissémination par un recours efficace aux différents moyens médiatiques afin de faire connaître les réalisations en matière d'EB  Elaboration de programmes de formation pour les acteurs locaux et des pêcheurs intégrant la gestion durable des ressources maritimes	Population et ensemble des acteurs concernés au fait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'EB  Adoption de pratiques durables par les pêcheurs et les acteurs locaux	Produits de communication disponible  Taux de participation aux programmes de formation,  Evaluation des connaissances avant et après les formations	2027-30	
	1.4.3 Visibilité  Organisation des ateliers et séminaires de sensibilisation sur les enjeux de la pollution marine et les bonnes pratiques.	Réalisations de l'EB largement promues et diffusées sur les réseaux sociaux et les médias  Ensemble d'évènements médiatiques spécifiques à l'EB touchant un grand nombre de personnes  Renforcement de la sensibilisation parmi les communautés locales	Site internet et médias électroniques opérationnels et mis à jour régulièrement  Comptes rendus des évènements disponibles  Nombre d'ateliers et de séminaires organisés.	2026-30	
1.5 Mobilisation des ressources et financement	1.5.1 Orientations claires de la part du gouvernement	Indications claires de l'engagement de l'État, notamment en matière financière (y inclus auprès des institutions internationales)	Document de positionnement de l'État en matière d'engagement financier	2026-27	C : unité de coordination en étroite collaboration avec le gouvernement et plus particulièrement le ministère des finances.

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	1.5.2 Choix des outils financiers	Sélection des meilleurs outils financiers en fonction des besoins, des opportunités liées au contexte national et international	Document stratégique confidentiel de choix des outils financiers pour la mise en œuvre de l'EB	2026-27	P : ministère des Finances et opérateurs financiers nationaux et internationaux
	1.5.3 Mise en œuvre financière	Organisation financière effective pour l'utilisation et le suivi des fonds de l'EB	Rapport annuel d'activité de l'organisme financier en charge de la gestion des fonds de l'EB	2026-30	
1.6 Mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de la Planification Spatiale Marine	1.6.1 Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de l'Accord BBNJ	Comité national BBNJ opérationnel	Nombre de formations dispensées ; Nombre de personnels formés	2026-27	C : ministères en charge de la biodiversité et des ressources halieutiques  P : COI
	1.6.2 Elaboration et validation du cadre méthodologique régionale de Planification Spatiale Marine	Cadre régional de PSM est formalisé et reconnu comme outil de référence pour la planification de l'espace maritime	Cadre de méthode disponible	2026-27	
	1.6.3 Cartographie des zones marines d'importance écologique au-delà de la juridiction nationale	Base de données géospatiale transfrontalière complète et disponible	Carte interactive publiée ; Nombre d'espèces répertoriées	2026-29	
	1.6.4 Réaliser un exercice pilote de PSM dans une zone côtière/marine prioritaire pour la région	Plan de PSM opérationnel est adopté pour une zone côtière/marine prioritaire, avec un zonage clair et partagé par les parties prenantes.	Rapport d'exercice pilote disponible	2028-29	
	1.6.5 Élaboration d'une stratégie d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques marines	Document stratégique validé	Cadre juridique en place	2027-28	

## Axe 2 : Initiatives régionales fédératrices

L'objectif la composante 2 est de mettre en œuvre quatre initiatives régionales fédératrices (Côtes et océan sans pollution et plastique, Bilan Carbone Positif, Santé écologique et bien-être humain, Exploration des énergies bleues)

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
2.1 Côtes et océan sans pollution et plastique	2.1.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (capitalisation avec l'initiative de la COI en cours et des projets comme ExpLOI <sup>115</sup> )	Groupe de travail mis en place	Comptes-rendus de réunion disponibles	2026	C: unité de coordination régionale de l'initiative  P: parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger).
	2.1.2 Caractérisation de la pollution chimique et plastique des bassins versants et du GEM des Aiguilles (hydrocarbures, chimique, plastique, biologique) et Identification des sources polluantes (terre et mer) et des émissaires (notamment les eaux de ballast).	Pollution caractérisée et sources identifiées	Rapports d'expertise disponibles	2026	P : entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile
	2.1.3 Réflexion collective pour la formulation de propositions détaillées pour la réduction de la pollution (en appliquant le principe de l'économie circulaire) et en développant des schémas d'action collective.	Propositions formulées pour les îles (recyclage, alternatives au plastique, changements de comportement, etc.) et pour le bassin de l'océan Indien avec l'instauration d'un dialogue politique et technique (notamment juridique) avec les pays bordant l'océan Indien pour la formulation de procédures de compensation	Propositions nationales disponibles, propositions régionales politiques, juridiques et techniques disponibles pour la mise en place d'un mécanisme de compensation pour les dommages subis par les États membres de la COI.	2026-27	P : États bordant l'océan Indien et instances politiques régionales

<sup>115</sup> Projet « Expédition Plastique Océan Indien » en phase finale de montage qui devrait débuter en juin 2020 avec un financement de 6,2 millions d'euros du Fond français pour l'environnement mondial.

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires	
	2.1.4	Elaboration détaillée des propositions sous la forme de projets pour les États et de dialogue à l'échelle de la région de l'océan Indien.	Série limitée de documents de projets nationaux (et régionaux dans le cas d'activités conjointes) et de directives à l'échelle du bassin de l'OI.	Documents de projets et de dialogue disponibles	2027	
	2.1.5	Mise en œuvre des projets aux échelles nationale et régionale et des dialogues à l'échelle du bassin de l'océan Indien.	Projets et dialogues mis en œuvre	Réalisations effectives des projets et dialogue politique et technique mis en place	2027-30	
	2.1.6	Suivi-évaluation de chaque projet et du dialogue politique et mise en place, dans la mesure du possible, d'un observatoire régional de détection des pollutions dès la source	Suivi des projets et du dialogue de manière périodique et évaluation à mi-parcours et finales des projets et dialogue politique	Rapport de suivi et d'évaluation disponibles	2028-30	
2.2 Bilan carbone positif	2.2.1	Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires autour de la mise en œuvre de la CND	Groupe de travail mis en place	Comptes-rendus de réunion disponibles	2026	C : unité de coordination régionale de l'initiative
	2.2.2	Évaluation du carbone séquestré (par type d'écosystème en prenant en compte leur état de santé) et émis (en utilisant les données de la CND). Utilisation de la comptabilité développée à cet effet par les pays et des outils spécifiques de la PSM (surfaces et états de santé des écosystèmes). Évaluation des autres services d'importance pour la CND (protection côtière notamment)	Évaluation chiffrée du bilan carbone (stockage et émissions de CO2) et des services écosystémiques d'importance pour la CND	Évaluations disponibles	2026	P : parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger)  P : Entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile
	2.2.3	Intégration du Carbone bleu et des autres services écosystémiques à la CND 2025-2030	La CND 2025-2030 prend en compte la contribution des écosystèmes littoraux	Document de la CND disponible	2027	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	2.2.4 Réflexion collective et proposition de mesures concrètes pour la réduction de l'émission du carbone et l'augmentation de la capacité de séquestration. Une table ronde est organisée avec les partenaires techniques et financiers pour définir les modes de financement les plus appropriés	Un nombre restreint de mesures concrètes (sous la forme de note conceptuelle) est proposé et soumis à une demande de financement	Document de présentation des mesures disponible	2027	P : Partenaires techniques et financiers
	2.2.5 Élaboration détaillée des mesures sous la forme de projets portant sur la restauration des écosystèmes endommagés, la protection de ceux qui se trouvent menacés et l'expansion des écosystèmes littoraux (en augmentant globalement la capacité des écosystèmes à séquestrer du carbone et à fournir des services écosystémiques)	Un ensemble restreint de projets régionaux portant sur la restauration, la protection et l'expansion des écosystèmes littoraux est soumis à validation et financement	Documents de projet disponibles	2026-2027	
	2.2.6 Mise en œuvre des projets de restauration, protection et expansion des écosystèmes littoraux visant un bilan carbone positif et suivi-évaluation de ces projets	Projets mis en œuvre de manière concertée des projets visant un bilan carbone positif et application des règles classiques de suivi-évaluation	Projets réalisés et suivi-évaluation effectué	2027-30	
2.3 Santé écologique et bien-être humain	2.3.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (deux représentants par pays ayant des compétences écologiques, scientifiques et médicales en poste permanent sur la durée du projet afin d'assurer la continuité du programme)	Groupe de travail en place avec la tenue de réunions régulières (utilisation de la vidéo-conférence afin de limiter le plus possible les déplacements)	Comptes rendus de réunions disponibles	2026	C: unité de coordination régionale de l'initiative P: parties prenantes dont l'autorité environnementale et de la santé P : Société civile
	2.3.2 Évaluation de l'état de santé des écosystèmes en périphérie des centres urbains après avoir pris soin de définir une méthode commune de travail adoptée par les États membres et Évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé mentale et le bien-être humain des populations urbaines	Rapport d'évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé des populations urbaines	Rapport d'évaluation disponible	2027	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires	
	2.3.3	Réflexion collective et propositions de mesures de restauration des écosystèmes péri-urbains bleus et de développement de projets de cohabitation bleue-grise (ville)	Propositions de projets (note conceptuelle) soumis aux partenaires techniques et financiers	Rapport de présentation des projets disponible	2027-28	
	2.3.4	Élaboration détaillée des projets portant sur l'amélioration de la santé des écosystèmes bleus, la relation population urbaine / nature et notamment l'éveil à la nature littorale	Ensemble restreint de projets développés et validés pour financement	Document de présentation des projets validés disponible.	2027-28	
	2.3.5	Mise en œuvre des propositions retenues et suivi et évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Ensemble de projets réalisé et suivi-évaluation effectué selon les normes internationales	Rapport de suivi et d'évaluation disponible	2027-30	
2.4 Exploration des énergies bleues	2.4.1	Structuration d'un comité de pilotage Energie Bleue (assurant la coordination et compte sur les avis techniques d'un groupe de travail élargi) et définition des modes opératoires.	Comité de pilotage et groupe de travail élargi opérationnels	Comptes-rendus de réunions disponibles	2026	C : unité de coordination régionale de l'initiative  P : représentants des ministères compétents qui désigne son équipe ; collectivités locales (en charge du développement économique / énergie) ; scientifiques ; techniciens qualifiés ; représentants du monde économique (entreprises, bailleurs de fonds...)
	2.4.2	Identification des types d'énergie bleues possibles et des lieux d'installation des infrastructures en mer et à terre ; mesure a priori des impacts et des conflits d'usage	Identification des énergies bleues et des impacts potentiels	Rapport disponible	2026-28	
	2.4.3	Définition des besoins / indicateurs / objectifs à atteindre en fonction des politiques nationales et régionales des pays (quantité produite, stockage, couverture de réseau, autonomie énergétique à atteindre, prix de revient, etc.)	Prospective énergétique des États membres et des conditions de satisfaction de la demande future	Rapport disponible	2027-28	
	2.4.4	Réflexion collective pour la sélection des domaines de l'énergie bleue à explorer et développement de projets pilotes basés sur le partage d'information et de technologies / expertise afin de s'assurer de l'usage de la bonne technologie suivant les conditions locales. Développement des partenariats internationaux spécifiques à chaque domaine.	Sélection restreinte de projets pilotes en matière d'exploration du réel potentiel de l'énergie bleue, discussion/soumission aux partenaires techniques et	Rapport de sélection et accords de partenariat disponibles	2027-28	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
		financiers et montage de partenariat international			
	2.4.5 Mise en œuvre de la phase exploratoire avec une sensibilisation de la population (communication, éducation, formation) ; suivi-évaluation.	Exploration du potentiel de l'économie bleue sur un certain nombre de sites	Rapports de suivi et évaluation disponibles	2028-2030 (et au-delà)	
2.5 Résilience des écosystèmes littoraux	2.5.1 Planification du retrait de côte	Stratégie d'adaptation côtière en place	Planification spatiale maritime	2027	C : unité de coordination régionale de l'initiative
	2.5.2 Renforcement des défenses côtières naturelles	Atténuation des événements météorologiques violents	Rapports d'évaluation	2027-30	P : représentants des ministères compétents qui désigne son équipe ; collectivités locales (en charge du développement économique / énergie) ; scientifiques ; techniciens qualifiés ; représentants du monde économique (entreprises, bailleurs de fonds...)
	2.5.3 Restauration des zones humides	Bon état écologique	Rapports d'évaluation périodique	2026-30	
	2.5.4 Restauration des récifs coraliens	Amélioration de la surface récifale écologiquement saine	Rapports d'évaluation périodique	2027-30	

## Axe 3 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale

L'objectif la composante 3 est de renforcer la coordination et l'intégration régionale en mettant en œuvre trois initiatives clés que sont l'organisation conjointe de la recherche et de la formation, le développement des échanges intra régionaux par voie maritime et la conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille.

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
3.1 Recherche et formation conjointe	3.1.1 Structuration du groupe de travail (désignation des représentants pays), définition d'une unité de coordination restreinte et des modes opératoires	Groupe de travail et unité de coordination fonctionnelle	Comptes rendus de réunions disponibles	2026	C : unité de coordination régionale de l'action  P : Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales ; Pays et organisations de la Caraïbe
	3.1.2 Développement des échanges océan-Indien / Caraïbes pour la mise en valeur des bonnes pratiques en matière de recherche et de protection/restauration des écosystèmes bleus (solutions basées sur la nature) et des politiques en matière de gestion du risque (entre autres : ouragans et effets du changement climatique).	Échange effectif entre les pays et organisations de l'océan Indien et des Caraïbes	Rapport de réunions d'échange disponible.	2027-28	
	3.1.3 Inventaires de l'existant et Identification des besoins en matière de recherche (inventaires des expertises, des institutions, des cursus existants, des échanges qui se font, des projets en cours et à venir, les partenariats existants...)	Inventaire complet et détaillé	Rapport disponible	2026-27	
	3.1.4 Identification des besoins en matière de formation, revue des cursus existants (formation de chercheurs, techniciens, experts en éducation à l'accompagnement des communautés, des jeunes et de la société civile...), et appréhension des besoins éducationnels liés aux futurs métiers (biotechnologie, écotourisme bleu, etc.)	Besoins clairement identifiés par filières et catégories de formation et éducation	Rapport de présentation des besoins éducationnels disponibles	2026-27	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	3.1.5 Définition des possibilités de collaboration en matière de recherche et de développement de centres d'excellence (pollutions plastiques, zonage et cartographie, acidification des océans, déprédations, séquestration du CO2 et solution basées sur la nature, contaminant, pollutions telluriques, etc.)	Proposition de collaboration scientifique régionale	Rapport de proposition disponible	2027	
	3.1.6 Définition des possibilités de mise en commun des programmes d'enseignement et de développement de programmes conjoints spécifiques aux nouvelles technologies (par exemple : énergies renouvelables, technologie de récupération des déchets, etc.)	Domaines de collaboration éducationnels clairement identifiés	Rapport disponible	2027	
	3.1.7 Mise en place d'un certain nombre d'activités de recherche conjointe à l'échelle régionale assorties de colloques, publications, etc. et suivi-évaluation	Programme conjoint réalisés	Résultats des programmes disponibles et rapports de suivi-évaluation disponibles	2027-30	
	3.1.8 Mise en œuvre d'un nombre restreint de programme de formation/éducation conjoint dans les domaines de l'EB (diplômes du secondaire, universitaires, école maritime, formations courtes, etc.) et suivi-évaluation	Formations dispensées dans les domaines définis préalablement	Nombre de personnes formées et rapports de suivi et évaluations disponibles	2027-30	
	3.1.9 Création d'un Institut régional de formation et d'appui technique dans les domaines de la sécurité/sûreté maritimes, de la protection de l'environnement marin et de l'innovation (ISSMOI)	-Offre de formation développées à partir des besoins des Etats  -Mise en réseau des structures de formation maritime existantes	Nombre de personnes formées et rapports de suivi et évaluations disponibles	2026-28	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
3.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime	<p>3.2.1 Adoption d'un cadre régional pour la compétitivité du transport maritime à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude relative à la situation et l'évolution future du commerce régional incluant la région de l'Afrique Australe et Orientale.</li> <li>- Analyse et suivi de l'indice de la performance logistique.</li> <li>- Proposition de cadre régional du transport maritime</li> <li>- Mise en place d'un système régional de suivi de la compétitivité du transport maritime.</li> <li>- Mise en place d'un dispositif régional de sûreté portuaire, de surveillance de la navigation et de sauvetage en mer conformes aux normes internationales</li> </ul>	Cadre régional relatif à la compétitivité du transport maritime en place	Documents et études relatives au cadre de compétitivité disponibles	2028-2029	C : unité de coordination régionale de l'action
	<p>3.2.2 Amélioration de la gouvernance du transport maritime au niveau national à partir de la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision/formulation du cadre et politique nationale de transport maritime et de l'investissement en fonction des objectifs prédéfinis et dans le cadre de la ZLECAf (à reformuler ou inclure ailleurs mais nécessaire d'y faire référence...).</li> <li>- Conception d'une stratégie intégrée de la chaîne d'approvisionnement et de la connectivité.</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre des plans pour l'amélioration de la compétitivité nationale.</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'investissement et du partenariat public-privé pour le développement de capacité et pour l'amélioration des</li> </ul>	Amélioration de la gouvernance nationale du transport maritime	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	2028-30	P : intervenants du secteur du transport maritime

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	infrastructures maritimes, de suivi et de gestion, etc.				
	3.2.3 Renforcement de la capacité institutionnelle des Etats membres afin d'améliorer la connectivité maritime et l'efficacité des ports. Développement des capacités des ressources humaines tout au long de la chaîne logistique du transport maritime. Recherche et Développement (R&D) et innovation, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique, environnementale, etc.	Capacités institutionnelles et humaines renforcées	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	2027-30	
	3.2.4 Harmonisation des normes et des pratiques douanières	Mise en œuvre de la feuille de route	Nombre d'actions de la feuille de route mises en œuvre	2027	Comité des douanes de l'océan Indien
3.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	3.3.1 Structuration du groupe de travail, de l'unité de coordination et définition des modes opératoires en ayant soin d'associer tous les acteurs du tourisme et des collectivités locales concernés (Association des hôteliers, Association des transporteurs aériens, Offices de Tourisme, Collectivités territoriales, etc.)	Groupe de travail et unité de coordination opérationnels	Comptes rendus des réunions disponibles	2027	C : unité de coordination régionale de l'action P : secteur touristique et tours opérateurs, transporteurs aériens et ensemble des acteurs inventant dans l'opérationnalisation du secteur touristique dans la région
	3.3.2 Recensement des chartes existantes et des bonnes pratiques dans le tourisme (vert, écotourisme, Passe Vanille, etc.) et identification des difficultés à leur mise en œuvre en matière de : - Communication et marketing. - Collaboration avec l'association des îles Vanille. - Obtention de visas (déjà en place pour la Réunion à l'échelle océan Indien, Madagascar aussi).	Recensement des chartes et des bonnes pratiques réalisé	Rapport relatif au recensement des chartes et bonnes pratiques disponible	2027	
	3.3.3 Analyse des flux touristiques entre les îles et du positionnement du tourisme des pays au regard	Analyse des flux touristiques inter-îles et	Document relatif aux flux touristiques et au	2026-30	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	<p>des ODD et des principes de l'EB (économie circulaire, équité sociale, etc.) en observant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implication directe des acteurs touristiques dans les activités de conservation / préservation des écosystèmes.</li> <li>- La perception des populations et des acteurs du tourisme par rapport l'association îles Vanille.</li> <li>- La capacité d'absorption des touristes en fonction de la capacité de charge des milieux et de la capacité d'acceptation sociale</li> </ul>	du positionnement du tourisme dans les États membres finalisée	positionnement du tourisme disponible		
	<p>3.3.4 Réflexion collective et identification des axes d'intervention pour la charte afin qu'elle contribue à la dynamisation de l'Association des îles Vanille. En prenant notamment en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bonnes pratiques actuelles relatives aux activités touristiques (tourisme de conservation, éco-tourisme, activités de sensibilisation à la protection des milieux naturels, etc.).</li> <li>- Les opportunités offertes par le développement du tourisme africain, du tourisme de la génération des millénium, sensibles aux aspects environnementaux.</li> <li>- L'appropriation de la charte par les opérateurs (approche ascendante) et l'approbation par les décideurs.</li> <li>- La communication et visibilité.</li> </ul>	Axes d'intervention précisés	Document de présentation des axes disponibles	2028	
	3.3.5 Rédaction et signature de la Charte régionale du tourisme bleu	Chartre régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille signée	Document signé disponible	2028-29	
	3.3.6 Consultation avec les partenaires techniques et financiers pour le financement de la mise en	Accords de financement obtenus et mise en œuvre	Charte mise en œuvre, rapports d'activité et de	2028-30	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	œuvre de la charte (par exemple : financement INTERREG et FED). Mise en œuvre de la charte et suivi et évaluation	de la charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	suivi-évaluation disponibles		